



## **GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

### **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016**

---

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.  
du 14 février 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du  
24 mai 2017.**

VERSION NON AUDITÉE

## SOMMAIRE

<b>CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>5</b>
>> <b>LE GROUPE CREDIT AGRICOLE</b> .....	<b>5</b>
>> <b>RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b> .....	<b>6</b>
>> <b>PARTIES LIÉES</b> .....	<b>11</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b> .....	<b>13</b>
>> <b>COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	<b>13</b>
>> <b>RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b> .....	<b>14</b>
>> <b>BILAN ACTIF</b> .....	<b>15</b>
>> <b>BILAN PASSIF</b> .....	<b>16</b>
>> <b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>17</b>
>> <b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b> .....	<b>19</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b> .....	<b>22</b>
<b>1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES</b> .....	<b>22</b>
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	22
1.2 <i>Format de présentation des états financiers</i> .....	33
1.3 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	33
1.4 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i> .....	64
<b>2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</b> .....	<b>71</b>
2.1 <i>Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation</i> .....	71
2.2 <i>Opération d'optimisation de la dette du Groupe Crédit Agricole S.A.</i> .....	73
2.3 <i>Autres opérations de structure de la période</i> .....	73
2.4 <i>Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité en France – LCL pour 540 millions d'euros</i> .....	76
2.5 <i>Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts</i> .....	76
2.6 <i>Rachat de Visa Europe par Visa Inc.</i> .....	76
2.7 <i>Euribor/Libor</i> .....	77
2.8 <i>Litige "Échanges Images Chèques"</i> .....	78
2.9 <i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i> .....	78
2.10 <i>Emission en décembre 2016 d'un milliard cinq cent millions d'euros d'obligations senior non preferred</i> .....	78
2.11 <i>Rachat d'obligations zéro coupon échangeables en actions Eurazeo émises en 2013 à échéance 2016 (OEA)</i> .....	79
2.12 <i>Modification du taux d'impôt français sur les sociétés à horizon 2019/2020</i> .....	79
<b>3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE</b> .....	<b>81</b>
3.1 <i>Risque de crédit</i> .....	81
3.2 <i>Risque de marché</i> .....	87
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	90
3.4 <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i> .....	93
3.5 <i>Risques opérationnels</i> .....	94
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	94
<b>4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>96</b>
4.1 <i>Produits et Charges d'intérêts</i> .....	96
4.2 <i>Commissions nettes</i> .....	96
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	97
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	98
4.5 <i>Produits et charges nets des autres activités</i> .....	99

4.6	Charges générales d'exploitation.....	99
4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	101
4.8	Coût du risque.....	101
4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	102
4.10	Impôts.....	102
4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	105
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS SECTORIELLES.....</b>	<b>107</b>
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel.....	110
5.2	Information sectorielle par zone géographique.....	111
5.3	Spécificités de l'assurance.....	112
<b>6.</b>	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN.....</b>	<b>114</b>
6.1	Caisse, banques centrales.....	114
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	114
6.3	Instruments dérivés de couverture.....	116
6.4	Actifs financiers disponibles à la vente.....	117
6.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	117
6.6	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	118
6.7	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....	119
6.8	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	122
6.9	Exposition au risque souverain.....	123
6.10	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....	125
6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	126
6.12	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	131
6.13	Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	133
6.14	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	134
6.15	Co-entreprises et entreprises associées.....	135
6.16	Immeubles de placement.....	139
6.17	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	140
6.18	Écarts d'acquisition.....	141
6.19	Provisions techniques des contrats d'assurance.....	144
6.20	Provisions.....	145
6.21	Capitaux propres.....	152
6.22	Participations ne donnant pas le contrôle.....	153
6.23	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	154
<b>7.</b>	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....</b>	<b>155</b>
7.1	Détail des charges de personnel.....	155
7.2	Effectifs fin de période.....	156
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	156
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	157
7.5	Autres avantages sociaux.....	159
7.6	Paiements à base d'actions.....	160
<b>8.</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....</b>	<b>162</b>
<b>9.</b>	<b>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>164</b>
<b>10.</b>	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>166</b>
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	167
10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	169
10.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine.....	184
<b>11.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016.....</b>	<b>185</b>
11.1	Information sur les filiales.....	185
11.2	Composition du périmètre.....	187
<b>12</b>	<b>. PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.....</b>	<b>198</b>



12.1	<i>Participations non consolidées</i> .....	198
12.2	<i>Entités structurées non consolidées</i> .....	198
<b>13.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2016</b> .....	<b>202</b>

## CADRE GÉNÉRAL

---

### >> LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

---

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 471 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de reporting représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de reporting sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de reporting est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central «Crédit Agricole S.A.».

## >> **RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE**

### ▶ **MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

#### **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

#### **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

## **▶ COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-

453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2016 à 1 076 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 36 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD) transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.



## ► GARANTIES SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe " Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales à Sacam Mutualisation "). Crédit Agricole S.A. n'étant plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération, celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### ▶ LIENS EN CAPITAL ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES RÉGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation").

## >> PARTIES LIÉES

---

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

### ▶ **Autres conventions entre actionnaires**

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

### ▶ **Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2016 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 629 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 423 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 814 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 169 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 2 928 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 5 371 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

▶ **Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe**

Comme présenté dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables », les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations définies ».

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

▶ **Relations avec les principaux dirigeants**

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de reporting, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## >> COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	34 373	36 240
Intérêts et charges assimilés	4.1	(15 237)	(16 257)
Commissions (produits)	4.2	11 592	11 681
Commissions (charges)	4.2	(2 822)	(2 765)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 486	3 796
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 / 6.4	2 180	2 849
Produits des autres activités	4.5	35 906	35 936
Charges des autres activités	4.5	(38 051)	(39 644)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>30 427</b>	<b>31 836</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	(19 102)	(18 786)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 124)	(1 049)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 201</b>	<b>12 001</b>
Coût du risque	4.8	(2 412)	(3 031)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 789</b>	<b>8 970</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.15	499	475
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(25)	(5)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.18	(540)	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>7 723</b>	<b>9 440</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 582)	(2 988)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		31	(21)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>5 172</b>	<b>6 431</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.22	347	388
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>4 825</b>	<b>6 043</b>

## >> RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Résultat net</b>		5 172	6 431
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		(217)	2
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(217)</b>	<b>2</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		(8)	(6)
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>38</b>	<b>(11)</b>
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>(187)</b>	<b>(15)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		(243)	478
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		72	(24)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(69)	(203)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(240)</b>	<b>251</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		46	116
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>246</b>	<b>115</b>
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		5	(4)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		<b>18</b>	<b>14</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>75</b>	<b>492</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>(112)</b>	<b>477</b>
<b>Résultat net et autres éléments du résultat global</b>		<b>5 060</b>	<b>6 908</b>
Dont part du Groupe		4 814	6 562
Dont participations ne donnant pas le contrôle		246	346

**>> BILAN ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Caisse, banques centrales	6.1	31 254	39 262
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	324 480	344 468
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	24 389	27 167
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	339 872	322 872
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	96 107	89 433
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	773 964	740 386
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 915	16 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	30 167	30 629
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	5 512	6 189
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	49 791	46 259
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		591	441
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.15	7 021	6 570
Immeubles de placement	6.16	6 129	5 878
Immobilisations corporelles	6.17	7 174	6 956
Immobilisations incorporelles	6.17	1 723	1 708
Ecarts d'acquisition	6.18	13 760	14 189
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 722 849</b>	<b>1 698 859</b>

**>> BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Banques centrales	6.1	4 123	3 853
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	242 138	250 193
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	23 922	29 787
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	78 830	92 909
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	693 260	663 135
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	168 071	167 810
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 510	15 063
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	2 658	2 505
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	50 719	45 881
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		374	385
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.19	307 998	294 799
Provisions	6.20	6 510	6 112
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	29 562	29 006
<b>Total dettes</b>		<b>1 619 675</b>	<b>1 601 438</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>103 174</b>	<b>97 421</b>
Capitaux propres - part du Groupe		98 628	92 890
Capital et réserves liées		26 679	25 070
Réserves consolidées		61 823	56 465
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 301	5 312
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		4 825	6 043
Participations ne donnant pas le contrôle	6.22	4 546	4 531
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 722 849</b>	<b>1 698 859</b>





## >> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres			
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
(en millions d'euros)																		
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2015</b>	9 794	68 548	(273)	3 861	81 930	5 361	(568)	4 793	-	86 723	4 919	70	(10)	60	4 979	91 702		
Augmentation de capital	292	108	-	-	400	-	-	-	-	400	-	-	-	-	-	400		
Variation des titres auto-détenus	-	-	7	-	7	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7		
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	(3)	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	981	-	-	-	981	978		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(350)	-	-	(350)	-	-	-	-	(350)	-	-	-	-	-	(350)		
Dividendes versés en 2015	-	(1 456)	-	-	(1 456)	-	-	-	-	(1 456)	(158)	-	-	-	(158)	(1 614)		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	849	-	-	849	-	-	-	-	849	-	-	-	-	-	849		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(1)</sup>	-	55	-	-	55	-	-	-	-	55	(1 608)	-	-	-	(1 608)	(1 553)		
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1		
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	292	(796)	7	-	(497)	-	-	-	-	(497)	(785)	-	-	-	(785)	(1 282)		
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	423	(9)	414	-	414	-	(43)	-	(43)	(43)	371		
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence hors résultat	-	(12)	-	-	(12)	111	(6)	105	-	93	3	1	-	1	4	97		
Résultat 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	6 043	6 043	388	-	-	-	388	6 431		
Autres variations	-	114	-	-	114	-	-	-	-	114	(10)	-	-	-	(10)	104		
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2015</b>	10 086	67 854	(266)	3 861	81 535	5 895	(583)	5 312	6 043	92 890	4 515	27	(10)	17	4 531	97 421		
<b>Affectation du résultat 2015</b>	-	6 043	-	-	6 043	-	-	-	(6 043)	-	-	-	-	-	-	-		
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2016</b>	10 086	73 897	(266)	3 861	87 578	5 895	(583)	5 312	-	92 890	4 515	27	(10)	17	4 531	97 421		
Augmentation de capital	326	427	-	-	753	-	-	-	-	753	-	-	-	-	-	753		
Variation des titres auto-détenus	-	-	13	-	13	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	13		
Emissions d'instruments de capitaux propres <sup>(2)</sup>	-	(8)	-	1 150	1 142	-	-	-	-	1 142	-	-	-	-	-	1 142		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(473)	-	-	(473)	-	-	-	-	(473)	-	-	-	-	-	(473)		
Dividendes versés en 2016	-	(2 112)	-	-	(2 112)	-	-	-	-	(2 112)	(231)	-	-	-	(231)	(2 343)		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	1 233	-	-	1 233	-	-	-	-	1 233	-	-	-	-	-	1 233		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(36)	-	-	(36)	-	-	-	-	(36)	(14)	-	-	-	(14)	(50)		
Mouvements liés aux paiements en actions	-	25	-	-	25	-	-	-	-	25	1	-	-	-	1	26		
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	326	(944)	13	1 150	545	-	-	-	-	545	(244)	-	-	-	(244)	301		
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	126	(180)	(54)	-	(54)	-	(102)	1	(101)	(101)	(155)		
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(32)	-	-	(32)	51	(8)	43	-	11	-	-	-	-	-	11		
Résultat 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	4 825	4 825	347	-	-	-	347	5 172		
Autres variations <sup>(3)</sup>	-	411	-	-	411	-	-	-	-	411	12	-	-	-	12	423		
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	10 412	73 332	(253)	5 011	88 502	6 072	(771)	5 301	4 825	98 628	4 630	(75)	(9)	(84)	4 546	103 174		



*(1) En 2015, la cession des titres Amundi dans le cadre de son introduction en Bourse le 12 novembre 2015 impacte les Capitaux propres – Part du groupe pour + 55 millions d'euros et les Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle pour + 256 millions d'euros.*

*L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2015, intègre les effets de la liquidation des Trusts 1 et 3 de CA Preferred Funding pour - 1 861 millions d'euros.*

*(2) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 19 janvier 2016 une émission d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 de 1 250 millions de dollars. Cette émission représente un solde de 1 142 millions d'euros net de frais d'émission.*

*(3) Les autres variations concernent principalement l'ajustement des opérations intra Groupe au titre du traitement des placements en Unité de comptes de l'assurance. Cet ajustement est sans impact significatif sur les principaux indicateurs et ratios du Groupe.*

## >> **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

---

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>7 723</b>	<b>9 440</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 128	1 064
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.18	540	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		13 158	17 850
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(607)	(598)
Résultat net des activités d'investissement		(369)	(5)
Résultat net des activités de financement		4 085	3 815
Autres mouvements		2 032	(6 175)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>		<b>19 967</b>	<b>15 951</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(16 552)	13 750
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(6 356)	6 635
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(8 254)	(43 666)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		504	(4 060)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>		263	232
Impôts versés		(1 590)	(3 667)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(31 985)</b>	<b>(30 776)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>(23)</b>	<b>4</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>(4 318)</b>	<b>(5 381)</b>
<b>Flux liés aux participations <sup>(2)</sup></b>		<b>(1 718)</b>	<b>(531)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>(1 360)</b>	<b>(1 439)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(3 078)</b>	<b>(1 970)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(3)</sup></b>		<b>138</b>	<b>(1 170)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(4)</sup></b>		<b>3 244</b>	<b>(6 540)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>3 382</b>	<b>(7 710)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>807</b>	<b>3 920</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>		<b>(3 207)</b>	<b>(11 141)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>38 331</b>	<b>49 472</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		35 438	53 376
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 893	(3 904)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>35 124</b>	<b>38 331</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		27 125	35 438
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		7 999	2 893
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(3 207)</b>	<b>(11 141)</b>

\*Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

*(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :*

Au 31 décembre 2016, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des sociétés de l'activité Assurance pour 90 millions d'euros, de FCA Bank S.p.A. pour 63 millions d'euros, de Banque Saudi Fransi pour 46 millions d'euros et d'Eurazeo pour 25 millions d'euros.

*(2) Flux liés aux participations :*

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2016 s'établit à - 523 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment l'acquisition de Lumis pour - 421 millions d'euros (montant net de la trésorerie acquise), ainsi que de l'acquisition de KBI pour - 140 millions d'euros, de Credit Agricole Securities Asia Limited pour 68 millions d'euros, de TOBAM pour 14 millions d'euros diminuée de la liquidation de Belgium Credit Agricole SAS pour 16 millions d'euros et de la cession de CA Securities Taiwan par Credit Agricole CIB pour 27 millions d'euros.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 543 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions/cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 847 millions d'euros et des Caisses Régionales pour - 26 millions d'euros, diminuées de la cession de la société Visa Europe à Visa Inc. pour 262 millions d'euros, de la cession des titres BFO pour 43 millions d'euros, de l'impact de la liquidation de la société CAIRS pour 18 millions d'euros et de la cession de la société Cliam BV pour 5 millions d'euros,

*(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :*

Ce poste inclut à hauteur de 1 150 millions d'euros l'émission du 19 janvier 2016 d'instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres, hors frais d'émission.

En outre, 1 147 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour 269 millions d'euros
- Dividendes versés par les Caisses régionales pour 187 millions d'euros
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour 218 millions d'euros, et
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour 473 millions d'euros.

*(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :*

Au 31 décembre 2016, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 26 971 millions d'euros et les remboursements à - 21 028 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 7 059 millions d'euros et les remboursements à - 5 597 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

## **1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés**

### **1.1 Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>re</sup> application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<p><b>Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>IFRS 2 Paiement fondé sur des actions :</b> Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits</li> <li>- <b>IFRS 3 Regroupement d'entreprises :</b> Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels</li> <li>- <b>IFRS 8 Secteurs opérationnels :</b> Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs</li> <li>- <b>IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles :</b> Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles</li> <li>- <b>IAS 24 Information relative aux parties liées :</b> Modification de la définition d'une partie liée</li> </ul>	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>  1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>  1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>  1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>  1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui  Oui  Oui  Non  Oui
<p><b>Amendement IAS 19 Avantages du personnel</b></p> <p>Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service</p>	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
<p><b>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture</b></p> <p>Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice</p>	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le Groupe.





Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>re</sup> application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers</b> Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Amendement IAS 27 Etats financiers individuels</b> Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
<b>Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 Entités d'investissement</b> : application de l'exception à la consolidation	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>re</sup> application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</b> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 Instruments financiers</b> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

### ▶ Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

### ▶ Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

➤ **Les principales évolutions apportées par la norme**

✓ **Classement et évaluation des actifs financiers**

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

• Les trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
- Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

• Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test « SPPI ».

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le Groupe suit attentivement les discussions de l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient

également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».

- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Groupe devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPCVM et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test « SPPI » et resteront au coût amorti.

#### ✓ Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le

régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « LGD »).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>ème</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>ème</sup> phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Groupe retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième phase.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut utilisée en gestion actuellement pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

#### ✓ **Comptabilité de couverture**

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application d'IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » d'IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Après avoir réalisé une étude d'opportunité au premier semestre 2015, le Groupe a décidé de ne pas appliquer ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

### ✓ **Autres dispositions de première application**

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, le Groupe n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

D'autre part, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 (phase I) Contrats d'assurance proposant aux entreprises ayant des activités d'assurance deux approches optionnelles visant à limiter les effets du décalage d'application entre IFRS 9 et la future norme sur l'évaluation des passifs d'assurance (IFRS 17). Le Groupe ne retiendra pas ces approches et appliquera la norme IFRS 9 à ses activités d'assurance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ➤ **Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole**

Dès 2015, le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques ainsi que l'ensemble des entités.

### ✓ **Les étapes du projet et les réalisations à date**

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Groupe a lancé la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015 en définissant les calendriers et les feuilles de route détaillées des différents chantiers qui ont été ensuite déclinés à leur niveau par l'ensemble des entités du Groupe.

Depuis le début de l'année 2016, les principales réalisations ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et par la définition du processus cible de provisionnement au travers de la rédaction d'un cadre méthodologique partagé avec les entités ;
- Les chantiers méthodologiques de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;

- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne. Ces travaux ont été effectués au niveau des entités les plus significatives du Groupe, sur la base des données comptables au 31 décembre 2015;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test « SPPI ».

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

### ➤ Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur*



*des actions* sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;

- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### **✓ Titres à l'actif**

#### **▪ Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;

- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

### o **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### o **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### o **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### ▪ **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la

valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

▪ **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories Actifs à la juste valeur par résultat par nature, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que les Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

### ✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

### ▪ **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### o **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.



### o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois:

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

### ▪ Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### ▪ **Titres au passif**

##### ○ **Distinction dettes – capitaux propres**

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

##### ○ **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-*

*options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### ✓ **Produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20 « Provisions ».

#### ✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

##### ▪ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du

versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### ▪ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### ▪ **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hierarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.



Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

#### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

### PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20 « Provisions ».

## AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

#### ▪ **Régimes à prestations définies**

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

#### ▪ Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

## PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock-options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en actions, etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées - part du Groupe.

## IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces

exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.



L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;  
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

## TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### **OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### **COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

#### ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité-miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarii étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarii proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

## **CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## **ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées, et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes:

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales « l'entité de reporting » ;
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont exposés ou ont droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'ils détiennent sur cette dernière leur permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.



Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales contrôlent généralement la filiale lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présumés avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28. § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

## RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre

2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique

Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale

intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

## **2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 " Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ".

### **2.1 Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation**

Dans le cadre de la simplification de la structure du groupe Crédit Agricole, le règlement-livraison des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et des Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. à la holding Sacam Mutualisation, filiale à 100% des Caisses régionales, a été réalisé le 3 août 2016.

Cette opération, décrite dans une lettre d'intention signée le 17 février 2016 par l'ensemble des parties prenantes, s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe vis-à-vis du marché et du Superviseur, de meilleure lisibilité de l'activité de Crédit Agricole S.A. et de ses métiers, de renforcement de la structure financière et de la qualité du capital de Crédit Agricole S.A. et d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales.

En effet, elle renforce la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et via la garantie Switch CCI/CCA.

Cette opération conforte, en outre, la situation prudentielle du groupe Crédit Agricole S.A. par un renforcement de ses fonds propres permettant, en particulier, de sécuriser une politique de versement de dividendes en numéraire avec un taux de distribution de 50%.

Une décision de non-lieu à l'obligation de déposer une offre publique de retrait sur les titres Crédit Agricole S.A. a été obtenue de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, le 6 avril 2016. Cette décision est devenue définitive le 18 avril 2016, aucun recours n'ayant été déposé à son encontre. L'opération a été approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. le 19 mai 2016 et par l'ensemble des Conseils d'Administration des Caisses régionales en mai et juin 2016. Les Comités d'entreprise de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales ont également tous rendu un avis favorable.

La Banque Centrale Européenne a également autorisé, le 24 juin 2016, Sacam Mutualisation à acquérir des participations qualifiées dans 38 Caisses régionales.

Le protocole d'accord définitif entre Sacam Mutualisation, les 39 Caisses régionales (y compris la Caisse régionale de Corse), la SAS Rue la Boétie et Crédit Agricole S.A. a été signé le 21 juillet 2016. Il définit l'ensemble des termes de la transaction ainsi que les modalités de calcul de l'ajustement de prix, dont les données chiffrées n'étaient pas établies au moment de la signature du protocole. Ont également été signés, à cette occasion, les contrats de financement, l'avenant

à la convention de garantie de valeur de mise en équivalence (Switch) ainsi que d'autres documents juridiques impactés par l'opération.

Le contrat de cession définitif, mentionnant un prix de cession de 18 542 millions d'euros, a été signé le 1er août 2016, pour un règlement-livraison le 3 août 2016.

#### PRINCIPALES COMPOSANTES DE CETTE OPERATION :

- Le rachat par Sacam Mutualisation de la majorité des CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. à un prix de cession défini comme un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales et établi sur la base d'une valorisation homogène de l'ensemble des Caisses régionales revue par des experts indépendants.

Pour déterminer le prix de cession final dû à Crédit Agricole S.A., le prix fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18 025 millions d'euros, est ajusté de l'impact de la variation des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016, soit un ajustement de prix de 517 millions d'euros. Le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à Sacam Mutualisation s'élève à 18 542 millions d'euros. Les dividendes versés par les Caisses régionales au titre de 2015 sont acquis à Crédit Agricole S.A.

- Crédit Agricole S.A. et Predica conservent pour des raisons juridiques et inhérentes à leur activité un reliquat de CCA/CCI :
  - Des CCA de 4 Caisses régionales. Pour ces 4 CRCA, les CCI/CCA représentent plus de 50% du capital de la Caisse régionale : dans ce cas, la loi impose que les CCI/CCA émis par la Caisse régionale et non détenus par l'organe central ne peuvent représenter plus de 50% de son capital.
  - Des CCI détenus par Predica (filiale d'assurance de Crédit Agricole S.A.) et qui, détenus en représentation de contrats d'assurance-vie, ont vocation à rester dans le portefeuille de Predica.

Ces CCA/CCI conservés par Crédit Agricole S.A. et Predica représentent, à la date de l'opération, un montant de 469 millions d'euros.

- Le financement de Sacam Mutualisation se fait via un apport en capital des Caisses régionales : souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital permettant à Sacam Mutualisation d'acquiescer les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.

Des prêts à moyen et long terme de Crédit Agricole S.A. pour un montant total de 11 milliards d'euros sont accordés aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation.

- La réalisation de l'opération entraîne le débouclage de la garantie Switch pour sa composante couvrant les CCI/CCA, tel que prévu par le contrat, et le remboursement du dépôt relatif à cette garantie, soit 5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales.



## IMPACTS COMPTABLES DE L'OPERATION

Cette opération n'entraînera aucune modification de la structure des comptes consolidés et des ratios prudentiels consolidés du Groupe Crédit Agricole.

## 2.2 Opération d'optimisation de la dette du Groupe Crédit Agricole S.A.

### DESCRIPTION DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'annonce faite au marché le 17 février 2016 par Crédit Agricole S.A. du projet de réorganisation du Groupe, un volet d'optimisation de bilan a été annoncé consistant à réinvestir une partie des gains en capital générés par l'opération de simplification capitalistique du Groupe afin de baisser le coût de son passif.

Dans ce cadre, et avec l'accord de la Banque Centrale Européenne (BCE), Crédit Agricole S.A. a lancé le 14 mars 2016 une offre publique de rachat d'obligations clôturée le 21 mars 2016 et réglée le 24 mars 2016 portant sur :

- 7 souches de Covered bonds émises par CAHL SFH essentiellement auprès d'investisseurs externes d'un encours total de 12,2 milliards d'euros : le rachat effectif a porté sur 3,1 milliards d'euros ;
- 3 titres subordonnés Tier 2 en euros d'un encours total de 4,7 milliards d'euros et un titre subordonné Tier 2 en GBP de 450 millions de GBP émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par des investisseurs externes : le rachat effectif a porté sur 1,2 milliards d'euros ;
- Un TSS (Titre Super Subordonné) de 500 millions d'euros émis par Crédit Agricole S.A. et souscrit par Predica.

### TRAITEMENT COMPTABLE DE CES OPERATIONS

Les indemnités de remboursement anticipé et les coûts de résiliation des *swaps* de micro-couverture, représentant un montant avant impôt de - 683 millions d'euros, ont été comptabilisées dans le résultat de la période du groupe Crédit Agricole.

## 2.3 Autres opérations de structure de la période

- Acquisition par Amundi de la société KBI Global Investors

Amundi, Oddo & Cie et Kleinwort Benson Investors (KBI) ont annoncé le 23 mai 2016 la signature d'un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi d'une participation majoritaire de 87,5% dans KBI auprès d'Oddo & Cie. Suite à la levée des conditions suspensives, l'acquisition a été réalisée en date du 31 août 2016.

Les 12,5% détenus par l'équipe de direction seront rachetés par Amundi sur la base d'un mécanisme de put/call tripartite (vendeur, acheteur, managers) en trois ans à partir du cinquième

anniversaire de l'acquisition, selon une valorisation déterminée par une formule prédéfinie, multiple du résultat net.

KBI, filiale de BHF Kleinwort Benson Group, acquis récemment par le groupe Oddo, est une société de gestion d'actifs en forte croissance, spécialisée dans la gestion actions. Ses équipes de gestion, basées à Dublin en Irlande, avec des bureaux à Boston et New York, gèrent 8,7 milliards d'euros d'actifs au 31 août 2016, principalement en stratégies actions globales. KBI a été renommée KBI Global Investors.

En application de la norme IFRS 3, l'opération est traitée comme un regroupement d'entreprise dès la consolidation initiale de la filiale. KBI Global Investors est donc consolidée en intégration globale. Le montant provisoire du Goodwill s'élève à 134 millions d'euros, affecté à l'UGT Gestion de l'épargne et Assurance – Gestion d'actifs.

- **Crédit Agricole Immobilier Investors**

L'opération correspond à l'apport de Crédit Agricole Immobilier Investors (CAII) par Crédit Agricole Immobilier (CAI) à Amundi en rémunération de titres Amundi émis le 31 octobre 2016. Cet apport est immédiatement suivi de la fusion par voie d'absorption de CAII dans Amundi Immobilier, filiale à 100% d'Amundi.

Cette opération se base sur la réflexion stratégique menée par le groupe Crédit Agricole S.A. en vue d'identifier les leviers de croissance et de renforcer les synergies entre métiers. La réalisation de l'apport et de la fusion subséquente visent à regrouper au sein d'une seule société de gestion, Amundi Immobilier, l'activité de conseil et de valorisation de Crédit Agricole Immobilier et d'Amundi.

Dans les comptes du groupe Crédit agricole, CAII est consolidée selon la méthode de l'intégration globale avant et après l'opération. Le transfert de CAII du palier CA Immobilier au palier Amundi, associé à l'augmentation de capital d'Amundi entraîne une variation des Réserves – part du Groupe pour 9,4 millions d'euros et une variation des Participations ne donnant pas le contrôle pour - 9,4 millions d'euros.

- **Accord signé en vue de l'acquisition de Pioneer Investments**

Le 11 décembre 2016, Amundi et UniCredit ont signé un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi des activités de Pioneer Investments.

Au 31 décembre 2016, cette opération reste soumise à la réalisation des conditions de clôture habituelles et en particulier à l'approbation des autorités réglementaires compétentes (régulateurs et antitrust). La transaction pourrait être finalisée avant la fin du deuxième trimestre 2017.

Compte-tenu de l'existence de ces clauses suspensives, la société Pioneer Investments serait consolidée au cours du premier semestre 2017, après finalisation de l'opération.

A la date de clôture des comptes, le prix de cette acquisition est estimé à 3,5 milliards d'euros et il est prévu de la financer à hauteur de 1,5 milliard d'euros environ par le capital excédentaire d'Amundi, à hauteur de 1,4 milliard d'euros environ par une augmentation de capital avec droits

préférentiels de souscription, et le solde par de la dette senior et subordonnée (0,6 milliard d'euros environ).

- **Cession de Crédit Agricole Securities Taiwan**

Le 31 juillet 2013, Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à Citics International.

La loi taiwanaise interdisant toute détention supérieure à 30% d'une société taiwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taiwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'était engagé à maintenir l'activité de courtage à Taiwan pendant une période de 2 ans.

La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015. La cession, validée par le régulateur local puis finalisée le 31 mai 2016, a permis de dégager une plus-value non significative.

- **Liquidation de Crédit Agricole Belgium**

Le 18 mars 2016, Crédit Agricole Belgium, détenue à 45 % par la Caisse Régionale Nord de France, 45 % par Caisse Régionale Nord Est et 10 % par Crédit Agricole S.A., a été liquidée sans effet rétroactif.

Cette opération ne génère aucun impact dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2016, cette holding n'ayant plus aucun actif significatif depuis la cession de Crelan.

- **Projet de cession de CARE**

La société CARE, compagnie de réassurance du Groupe Crédit Agricole, basée au Luxembourg et détenue à 100 % par Crédit Agricole Assurance, est classée en Activités destinées à être cédées et activités abandonnées à compter du quatrième trimestre 2016.

Au 31 décembre 2016, les reclassements réalisés au titre d'IFRS 5 représentent 284 millions d'euros à l'actif du bilan et 133 millions d'euros au passif. Le résultat opérationnel de 2016, reclassé en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, est non significatif.

- **Projet de cession de Crédit Agricole Life**

La cession de la compagnie d'assurance vie Crédit Agricole Life, située en Grèce et filiale à 100% de Crédit Agricole Assurances, envisagée en 2015 a été reportée sans que soit remise en cause l'intention du Groupe Crédit Agricole S.A. de céder cette filiale.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Life étaient reclassés au 31 décembre 2015 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées pour 400 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et

activités abandonnées pour 359 millions d'euros et le résultat net en Résultat net d'impôt des activités abandonnées pour un montant non significatif.

Au 31 décembre 2016, les reclassements réalisés au titre d'IFRS 5 représentent 285 millions d'euros à l'actif du bilan et 239 millions d'euros au passif. Le résultat opérationnel de 2016, reclassé en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, est non significatif.

## **2.4 Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité en France – LCL pour 540 millions d'euros**

Au 31 décembre 2016, les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation de 540 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France – LCL.

L'environnement macroéconomique et financier actuel dans lequel le Groupe LCL opère, notamment le contexte de taux bas ayant conduit à des renégociations massives des prêts immobiliers, pèse sur la valeur d'utilité de l'UGT et aboutit à la constatation d'une dépréciation de l'écart d'acquisition.

Cette dépréciation de 540 millions d'euros, non déductible, impacte le Résultat net part du Groupe sans affecter la solvabilité, les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits dans le calcul des ratios de solvabilité, ni la liquidité, la charge de dépréciation n'entraînant aucun décaissement en numéraire, ni la politique de distribution de résultat du groupe Crédit Agricole.

## **2.5 Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts**

Afin de tenir compte du contexte de taux bas persistants, des effets des remboursements anticipés ainsi que des renégociations historiquement élevées constatés fin 2015 et en 2016, le groupe Crédit Agricole a mené des travaux d'analyse détaillés de sa macro couverture. La documentation de l'efficacité de la couverture sur base générationnelle entre les opérations couvertes et instruments de couverture a révélé une situation de sur-couverture nécessitant la décomptabilisation de l'écart de réévaluation relatif aux prêts remboursés.

Un impact de - 300 millions d'euros a été comptabilisé au titre de l'annulation de la réévaluation du portefeuille de prêts remboursés initialement couverts.

## **2.6 Rachat de Visa Europe par Visa Inc.**

Le rachat annoncé le 2 novembre 2015 de Visa Europe, détenue par des banques européennes, par l'américain Visa Inc., est intervenu le 21 juin 2016.

Le règlement de la cession, qui a obtenu l'aval des autorités, a été structuré comme suit :

- Paiement de 12,25 milliards d'euros en numéraire en juin 2016,
- Octroi, toujours en juin 2016, d'actions privilégiées Visa Inc., pour un montant d'environ 5 milliards d'euros, convertibles en actions ordinaires Visa Inc.. La conversion interviendra annuellement entre le 4ème et 12ème anniversaire de la signature de l'opération,

- Versement en numéraire d'un complément de 1,12 milliard d'euros au troisième anniversaire de l'opération, soit juin 2019 avec comptabilisation des intérêts chaque année à un taux de 4%.

Seuls sont éligibles à cette opération les membres de Visa Europe détenant une action d'une valeur nominale de 10 euros. Les entités concernées pour le Groupe Crédit Agricole sont Crédit Agricole S.A., LCL, Crédit Agricole Polska, Crédit Agricole Romania et Credibom (filiale de Crédit Agricole Consumer Finance).

Les impacts ci-dessus, rapportés aux détentions du Groupe Crédit Agricole, représentent un montant global de 355,2 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- Paiement en numéraire à hauteur de 261,6 millions d'euros,
- Actions privilégiées Visa Inc. convertibles en actions ordinaires Visa Inc. valorisées à 73,6 millions d'euros, après prise en compte d'une décote de 20% au titre de la faible liquidité des titres et de l'impact des litiges éventuels qui pourraient survenir d'ici la conversion des titres,
- Versement différé d'un complément en numéraire, valorisé à une valeur actualisée de 20 millions d'euros.

La plus-value de cession, équivalente au montant de la cession compte-tenu du prix de revient historique des titres, est comptabilisée en Produit net bancaire dans le pôle Activités hors métiers.

## 2.7 Euribor/Libor

Le 7 décembre 2016, la Commission européenne a condamné solidairement Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB au paiement d'une amende de 114,7 millions d'euros dans le dossier Euribor. Ce paiement doit intervenir dans les 3 mois suivant la notification de la décision soit le 8 mars 2017 au plus tard. La Commission ne donne aucune clé de répartition entre Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB et laisse à celles-ci le soin de déterminer conventionnellement la quote-part de la pénalité affectée à chacune d'elles, conformément à la jurisprudence dégagée par la Cour de justice de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB qui contestent cette décision ont décidé de déposer une requête en annulation devant le Tribunal de l'Union Européenne. De nombreux arguments de procédure (non-respect des droits de la défense) et de fond (pas de violation du droit de la concurrence, pas d'infraction par objet, pas de participation à un cartel, pas d'échange d'informations sensibles) seront développés au soutien de cet appel. Dès lors, bien que la pénalité soit immédiatement exigible, elle pourrait être annulée.

En attendant la décision des juges européens (cf « Note 6.20 Provisions »), Crédit Agricole S.A a décidé de s'acquitter, à titre provisoire, de l'intégralité du montant de la pénalité.

Il est rappelé que Crédit Agricole S.A. est, en sa qualité d'organe central, garant de la liquidité et de la solvabilité de l'ensemble de ses affiliés dont fait partie Crédit Agricole CIB.

## 2.8 Litige "Échanges Images Chèques"

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., avaient été condamnées par l'Autorité de la Concurrence pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des chèques. La charge comptabilisée au titre de cette amende s'élevait à 103 millions d'euros, dont 21 millions d'euros pour LCL et 82 millions d'euros pour le Groupe Crédit Agricole - répartie à parts égales entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente.

L'Autorité de la Concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'Appel de Paris. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire et le pourvoi en cassation n'étant pas suspensif, les amendes préalablement versées par les établissements de crédit en 2010 ont été remboursées le 11 avril 2012. Le Groupe a décidé de ne pas provisionner de risque en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

La décision de la Cour d'appel de Paris ayant été cassée par la Cour de Cassation le 14 avril 2015 pour un motif de procédure et l'affaire ayant été renvoyée devant la même Cour d'appel, le Groupe a reversé les sommes récupérées en 2012 et a décidé de saisir la juridiction de renvoi. L'audience de plaidoirie s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016 devant la Cour d'appel de Paris. La décision est attendue pour le 11 mai 2017. Aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

## 2.9 Augmentation de capital réservée aux salariés

Après décision du Conseil d'administration du 19 mai 2016, l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés (ACR 2016), dont la période de souscription/révocation s'est déroulée du 8 au 11 novembre 2016, a été définitivement réalisée le 15 décembre 2016.

Les informations relatives à l'opération sont détaillées en note « 7.6.3 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise ».

## 2.10 Emission en décembre 2016 d'un milliard cinq cent millions d'euros d'obligations senior non preferred

Crédit Agricole S.A. a réalisé, le 13 décembre 2016, le pricing de son émission d'un milliard cinq cent millions d'euros d'obligations senior non preferred (cf « Note 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées »). Pour le groupe Crédit Agricole et la place de Paris, il s'agit d'une émission inaugurale d'obligations relevant de la nouvelle catégorie de titres de créance créée par la loi Sapin 2 entrée en vigueur le 11 décembre 2016.

Cette nouvelle catégorie de titres, d'un rang inférieur à celui des créances chirographaires ordinaires, a été instaurée pour permettre aux grands groupes bancaires français de respecter les exigences TLAC (« Total loss absorbing capacity »). Elle permet aussi l'optimisation de la structure du passif et des coûts associés.

Ces exigences ont été adoptées le 9 novembre 2015 par le Financial Stability Board et ont été reprises, au niveau européen, dans les projets de textes publiés le 23 novembre 2016 modifiant le paquet CRD IV, la directive BRRD et le Mécanisme de Résolution Unique.

### **2.11 Rachat d'obligations zéro coupon échangeables en actions Eurazeo émises en 2013 à échéance 2016 (OEA)**

Le 27 septembre 2016, Crédit Agricole S.A. a procédé au rachat de 4 966 764 OEA Eurazeo pour un montant global de 334 millions d'euros, soit 67,33 euros par obligation. Ces obligations représentent 97,63 % de l'émission de 2013. Le règlement-livraison de ces titres est intervenu le 3 octobre 2016.

A l'issue de la procédure de rachat, 117 818 OEA 2013 restaient en circulation. A leur échéance, le 6 décembre 2016, Crédit Agricole S.A. a procédé à leur remboursement en trésorerie. Les OEA rachetées par Crédit Agricole S.A. ont été annulées selon les conditions du prospectus d'émission et conformément à la loi.

Concomitamment au rachat de ces obligations, Crédit Agricole S.A. a procédé le 27 septembre 2016 à l'émission de 4 633 042 OEA Eurazeo zéro-coupon à échéance 2019, avec un règlement livraison en date du 3 octobre 2016. Cette émission obligataire représente 6,4 % du capital d'Eurazeo à la date de l'opération.

Les OEA, d'une valeur nominale de 66,53 €, représentent une émission de 308 millions d'euros. Elles sont émises à 69,27 € par titre, pour un montant global de 321 millions d'euros, faisant apparaître un taux de rendement actuariel brut annuel de -1,34 %.

Les modalités de remboursement des OEA sont à la main de Crédit Agricole S.A. aux conditions suivantes :

- une action Eurazeo pour une OEA ou
- paiement en numéraire de tout ou partie de la contre-valeur des actions Eurazeo en substitution de leur livraison.

Ces obligations cotées sont des instruments hybrides comptabilisés à la juste valeur sur option.

### **2.12 Modification du taux d'impôt français sur les sociétés à horizon 2019/2020**

La loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au Journal officiel du 30 décembre 2016. Cette loi de finances pour 2017 prévoit une baisse du taux d'impôt courant sur les sociétés pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ou 31 décembre 2019 pour les entités dont le Chiffre d'affaires est inférieur à un milliard d'euros. Le taux d'imposition courant sera alors de 28,92%.

En conséquence, les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

En synthèse :

- les impôts différés dont le retournement doit intervenir au cours des exercices 2017 à 2019 (ou 2018 selon le cas) ont été calculés au taux courant de 34,43%,
- les impôts différés dont le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020 (ou 2019 selon le cas) ont été calculés au taux courant de 28,92%.

Dans les comptes du groupe Crédit Agricole, l'impact en Résultat net est une charge fiscale de 453 millions d'euros et en Capitaux propres – Part du groupe de 116 millions d'euros.



### 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

#### EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	262 349	284 622
Instruments dérivés de couverture	24 389	27 167
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	306 130	291 386
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit	115 507	105 936
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	786 001	752 022
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30 167	30 629
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>1 524 543</b>	<b>1 491 762</b>
Engagements de financement donnés	210 919	190 969
Engagements de garantie financière donnés	81 232	81 920
Provisions - Engagements par signature	(425)	(392)
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>291 726</b>	<b>272 497</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>1 816 269</b>	<b>1 764 259</b>

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 161	2 586
Prêts et créances sur la clientèle	491 268	450 431
Engagements de financement donnés	11 837	12 626
Engagements de garantie donnés	6 375	5 529

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

## CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	41 031	64	30	61	40 940
Banques centrales	14 648	-	-	-	14 648
Etablissements de crédit	81 896	473	435	-	81 461
Grandes entreprises	280 819	13 908	7 624	2 844	270 351
Clientèle de détail	473 775	13 263	7 759	3 345	462 671
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>892 169</b>	<b>27 708</b>	<b>15 848</b>	<b>6 250</b>	<b>870 071</b>

(1) Dont encours restructurés pour 13 984 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	40 630	55	34	63	40 533
Banques centrales	12 457	-	-	-	12 457
Etablissements de crédit	77 450	514	468	-	76 982
Grandes entreprises	271 414	12 774	7 263	2 931	261 220
Clientèle de détail	450 076	13 538	8 050	3 399	438 627
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>852 027</b>	<b>26 881</b>	<b>15 815</b>	<b>6 393</b>	<b>829 819</b>

(1) Dont encours restructurés pour 14 032 millions d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	4 975	4 518
Grandes entreprises	136 972	120 413
Clientèle de détail	44 815	41 559
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>186 762</b>	<b>166 490</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	1 613	455
Grandes entreprises	70 236	71 350
Clientèle de détail	2 624	2 407
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>74 473</b>	<b>74 212</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Administration générale	14 841	9 521
Grandes entreprises	229 254	226 387
Clientèle de détail	449 165	427 227
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>693 260</b>	<b>663 135</b>

## CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	650 911	15 073	9 342	4 390	637 179
Autres pays de l'Union européenne	126 527	8 541	4 094	852	121 581
Autres pays d'Europe	16 829	628	420	143	16 266
Amérique du Nord	27 291	577	88	212	26 991
Amériques Centrale et du Sud	13 251	930	689	243	12 319
Afrique et Moyen-Orient	18 702	1 351	1 013	237	17 452
Asie et Océanie (hors Japon)	23 771	608	202	170	23 399
Japon	14 777	-	-	3	14 774
Organismes supra-nationaux	110	-	-	-	110
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>892 169</b>	<b>27 708</b>	<b>15 848</b>	<b>6 250</b>	<b>870 071</b>

(1) Dont encours restructurés pour 13 984 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	620 276	15 251	9 642	4 499	606 135
Autres pays de l'Union européenne	118 263	8 785	4 201	968	113 094
Autres pays d'Europe	16 647	377	213	294	16 140
Amérique du Nord	26 775	229	90	185	26 500
Amériques Centrale et du Sud	15 625	623	537	163	14 925
Afrique et Moyen-Orient	17 846	1 228	1 001	212	16 633
Asie et Océanie (hors Japon)	25 930	388	131	69	25 730
Japon	10 571	-	-	3	10 568
Organismes supra-nationaux	94	-	-	-	94
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>852 027</b>	<b>26 881</b>	<b>15 815</b>	<b>6 393</b>	<b>829 819</b>

(1) Dont encours restructurés pour 14 032 millions d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	98 229	89 044
Autres pays de l'Union européenne	39 289	36 996
Autres pays d'Europe	5 189	4 561
Amérique du Nord	27 700	23 008
Amériques Centrale et du Sud	4 210	4 145
Afrique et Moyen-Orient	3 369	2 944
Asie et Océanie (hors Japon)	6 325	4 681
Japon	2 451	1 111
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>186 762</b>	<b>166 490</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	39 541	44 156
Autres pays de l'Union européenne	13 447	13 843
Autres pays d'Europe	3 547	3 265
Amérique du Nord	7 319	5 833
Amériques Centrale et du Sud	1 160	928
Afrique et Moyen-Orient	1 585	1 701
Asie et Océanie (hors Japon)	6 181	2 854
Japon	1 693	1 632
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>74 473</b>	<b>74 212</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
France (y compris DOM-TOM)	532 539	504 595
Autres pays de l'Union européenne	89 470	82 393
Autres pays d'Europe	13 505	13 634
Amérique du Nord	14 266	21 329
Amériques Centrale et du Sud	7 033	6 514
Afrique et Moyen-Orient	14 083	16 437
Asie et Océanie (hors Japon)	12 696	9 380
Japon	9 450	8 632
Organismes supra-nationaux	218	221
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>693 260</b>	<b>663 135</b>

## INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 125	1 487
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	66	429
<i>Administration générale</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	10	159
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	56	270
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	11 028	218	212	95	11 553	11 860	22 098
<i>Administration générale</i>	484	28	6	1	519	34	91
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	36	3	1	6	47	38	435
<i>Grandes entreprises</i>	4 312	103	104	54	4 573	6 284	10 468
<i>Clientèle de détail</i>	6 195	84	101	34	6 414	5 504	11 104
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>11 028</b>	<b>218</b>	<b>212</b>	<b>95</b>	<b>11 553</b>	<b>14 051</b>	<b>24 014</b>

	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 342	1 675
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	65	629
<i>Administration générale</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	18	160
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	47	469
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	10 824	383	251	99	11 557	11 066	22 208
<i>Administration générale</i>	419	6	-	-	425	21	97
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	239	1	19	2	261	46	468
<i>Grandes entreprises</i>	4 162	156	186	58	4 562	5 511	10 194
<i>Clientèle de détail</i>	6 004	220	46	39	6 309	5 488	11 449
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>10 824</b>	<b>383</b>	<b>251</b>	<b>99</b>	<b>11 557</b>	<b>13 473</b>	<b>24 512</b>

### 3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de marché »)

#### OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>				3 924	6 950	12 366	23 240	26 493
. Swaps de taux d'intérêts				3 869	6 924	12 352	23 145	26 339
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				54	26	14	94	154
. Autres instruments conditionnels				1			1	
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>				338	99	89	526	180
. Opérations fermes de change				325	97	89	511	178
. Options de change				13	2		15	2
<b><u>Autres instruments :</u></b>				14			14	13
. Dérivés sur actions & indices boursiers				14			14	13
<b>Sous total</b>				4 276	7 049	12 455	23 780	26 686
. Opérations de change à terme				593	12	4	609	481
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				4 869	7 061	12 459	24 389	27 167

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>				2 830	6 858	13 784	23 472	29 326
. Swaps de taux d'intérêts				2 807	6 831	13 781	23 419	29 215
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				23	27	3	53	111
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>				150	44	10	204	232
. Opérations fermes de change				137	42	10	189	230
. Options de change				13	2		15	2
<b><u>Autres instruments :</u></b>				5			5	15
. Dérivés sur actions & indices boursiers				5			5	15
<b>Sous-total</b>				2 985	6 902	13 794	23 681	29 573
. Opérations de change à terme				226	9	6	241	214
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				3 211	6 911	13 800	23 922	29 787

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>292</b>	<b>1 016</b>	<b>2 111</b>	<b>9 233</b>	<b>23 070</b>	<b>69 593</b>	<b>105 315</b>	<b>115 735</b>
. Futures	281	1 006	2 111	-	-	-	3 398	2 411
. FRA	-	-	-	206	61	-	267	410
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7 517	18 190	46 329	72 036	77 830
. Options de taux	-	-	-	454	1 808	21 266	23 528	27 225
. Caps-floors-collars	-	-	-	1 056	3 011	1 998	6 065	7 832
. Autres instruments conditionnels	11	10	-	-	-	-	21	27
<b>Instruments de devises et or :</b>	-	<b>4</b>	-	<b>8 230</b>	<b>4 774</b>	<b>2 319</b>	<b>15 327</b>	<b>12 937</b>
. Opérations fermes de change	-	-	-	7 222	3 300	1 846	12 368	8 460
. Options de change	-	4	-	1 008	1 474	473	2 959	4 477
<b>Autres instruments :</b>	<b>36</b>	<b>210</b>	<b>33</b>	<b>967</b>	<b>4 509</b>	<b>692</b>	<b>6 447</b>	<b>7 560</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	36	210	33	724	4 062	606	5 671	5 147
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	7	-	-	7	-
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédit	-	-	-	174	446	84	704	2 391
. Autres	-	-	-	62	1	2	65	22
<b>Sous-total</b>	<b>328</b>	<b>1 230</b>	<b>2 144</b>	<b>18 430</b>	<b>32 353</b>	<b>72 604</b>	<b>127 089</b>	<b>136 232</b>
. Opérations de change à terme	-	-	-	17 108	3 240	-	20 348	15 289
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	<b>328</b>	<b>1 230</b>	<b>2 144</b>	<b>35 538</b>	<b>35 593</b>	<b>72 604</b>	<b>147 437</b>	<b>151 521</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>100</b>	<b>955</b>	<b>1 620</b>	<b>11 188</b>	<b>23 456</b>	<b>69 508</b>	<b>106 827</b>	<b>115 831</b>
. Futures	98	954	1 620	-	-	-	2 672	2 074
. FRA	-	-	-	198	67	-	265	397
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 177	17 817	45 164	73 158	76 419
. Options de taux	-	-	-	258	2 478	21 476	24 212	27 917
. Caps-floors-collars	-	-	-	550	3 094	2 868	6 512	9 020
. Autres instruments conditionnels	2	1	-	5	-	-	8	4
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>8 321</b>	<b>4 357</b>	<b>2 701</b>	<b>15 398</b>	<b>12 081</b>
. Opérations fermes de change	-	-	-	7 259	3 797	1 977	13 033	8 363
. Options de change	9	8	2	1 062	560	724	2 365	3 718
<b>Autres instruments :</b>	<b>36</b>	<b>149</b>	<b>55</b>	<b>947</b>	<b>3 782</b>	<b>853</b>	<b>5 822</b>	<b>8 467</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	36	149	55	572	3 050	779	4 641	5 532
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	1
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédit	-	-	-	280	726	49	1 055	2 843
. Autres	-	-	-	95	6	25	126	91
<b>Sous-total</b>	<b>145</b>	<b>1 112</b>	<b>1 677</b>	<b>20 456</b>	<b>31 595</b>	<b>73 062</b>	<b>128 047</b>	<b>136 379</b>
. Opérations de change à terme	-	-	-	15 612	2 642	227	18 481	13 064
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	<b>145</b>	<b>1 112</b>	<b>1 677</b>	<b>36 068</b>	<b>34 237</b>	<b>73 289</b>	<b>146 528</b>	<b>149 443</b>



## OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>10 820 063</b>	<b>11 393 715</b>
. Futures	7 676 691	7 621 714
. FRA	8 784	40 395
. Swaps de taux d'intérêts	1 638 564	1 896 857
. Options de taux	795 660	971 868
. Caps-floors-collars	599 914	764 812
. Autres instruments conditionnels	100 450	98 069
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>3 986 104</b>	<b>4 052 150</b>
. Opérations fermes de change	3 591 896	3 561 287
. Options de change	394 208	490 863
<b>Autres instruments :</b>	<b>127 751</b>	<b>320 437</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	61 707	60 342
. Dérivés sur métaux précieux	2 809	308
. Dérivés sur produits de base	3	7
. Dérivés de crédits	63 228	259 776
. Autres	4	4
<b>Sous total</b>	<b>14 933 918</b>	<b>15 766 302</b>
. Opérations de change à terme	516 283	407 535
<b>Total Notionnels</b>	<b>15 450 201</b>	<b>16 173 837</b>

## RISQUE DE CHANGE

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>		<b>31/12/2015</b>	
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
EUR	1 431 076	1 449 907	1 405 972	1 407 389
Autres devises de l'Union européenne	33 897	32 574	29 224	35 056
USD	177 759	174 062	187 567	190 885
JPY	29 211	29 255	31 918	28 676
Autres devises	50 906	37 051	44 178	36 853
<b>Total bilan</b>	<b>1 722 849</b>	<b>1 722 849</b>	<b>1 698 859</b>	<b>1 698 859</b>

**Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	61 050	20 007	1 604	60 722	18 635	1 809
Autres devises de l'Union européenne	436	740	744	526	1 163	1 143
USD	9 893	2 555	2 429	9 558	2 702	2 355
JPY	4 920	721	-	4 297	358	-
Autres devises	3 559	312	165	3 004	366	197
<b>Total</b>	<b>79 858</b>	<b>24 335</b>	<b>4 942</b>	<b>78 107</b>	<b>23 224</b>	<b>5 504</b>

**3.3 Risque de liquidité et de financement**

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	54 141	6 341	33 770	1 543	748	96 543
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	114 009	76 313	276 007	324 335	4 962	795 626
<b>Total</b>	<b>168 150</b>	<b>82 654</b>	<b>309 777</b>	<b>325 878</b>	<b>5 710</b>	<b>892 169</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(22 098)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>870 071</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	40 367	6 539	39 465	2 674	856	89 901
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	110 169	76 533	263 285	306 885	5 254	762 126
<b>Total</b>	<b>150 536</b>	<b>83 072</b>	<b>302 750</b>	<b>309 559</b>	<b>6 110</b>	<b>852 027</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(22 208)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>829 819</b>

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	42 180	9 091	20 689	6 683	187	78 830
Dettes envers la clientèle	578 172	44 599	60 622	8 882	985	693 260
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>620 352</b>	<b>53 690</b>	<b>81 311</b>	<b>15 565</b>	<b>1 172</b>	<b>772 090</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	52 271	8 177	26 354	5 861	246	92 909
Dettes envers la clientèle	545 532	40 051	66 717	10 835	-	663 135
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>597 803</b>	<b>48 228</b>	<b>93 071</b>	<b>16 696</b>	<b>246</b>	<b>756 044</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	70	90	22	-	-	182
Titres du marché interbancaire	237	3 282	5 435	6 174	-	15 128
Titres de créances négociables	41 576	21 781	4 973	1 479	-	69 809
Emprunts obligataires	5 952	8 089	28 007	37 810	-	79 858
Autres dettes représentées par un titre	865	983	1 246	-	-	3 094
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>48 700</b>	<b>34 225</b>	<b>39 683</b>	<b>45 463</b>	<b>-</b>	<b>168 071</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	790	161	7 783	15 600	-	24 334
Dettes subordonnées à durée indéterminée	98	-	-	-	4 844	4 942
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	163	164
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>891</b>	<b>161</b>	<b>7 783</b>	<b>15 600</b>	<b>5 127</b>	<b>29 562</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	93	108	33	-	-	234
Titres du marché interbancaire	138	1 190	7 430	7 703	-	16 461
Titres de créances négociables	42 607	22 851	2 380	1 779	-	69 617
Emprunts obligataires	5 722	9 428	28 416	34 541	-	78 107
Autres dettes représentées par un titre	1 092	1 295	996	8	-	3 391
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>49 652</b>	<b>34 872</b>	<b>39 255</b>	<b>44 031</b>	-	<b>167 810</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	367	10 372	12 461	-	23 224
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	151	11	-	5 341	5 504
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	156	156
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	122	122
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>25</b>	<b>518</b>	<b>10 383</b>	<b>12 461</b>	<b>5 619</b>	<b>29 006</b>

## GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	141	44	-	-	-	185

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	178	42	-	-	-	220

### 3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre « Facteurs de risques – Gestion du bilan »)

#### COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
(en millions d'euros)	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>22 258</b>	<b>23 536</b>	<b>1 042 251</b>	<b>25 015</b>	<b>29 504</b>	<b>1 079 558</b>
Taux d'intérêt	21 205	23 243	985 268	24 449	29 176	1 018 087
Instruments de capitaux propres	-	-	-	1	1	-
Change	1 053	293	56 983	565	327	61 471
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2 119</b>	<b>321</b>	<b>34 729</b>	<b>2 122</b>	<b>260</b>	<b>29 442</b>
Taux d'intérêt	2 035	229	27 997	2 044	150	22 899
Instruments de capitaux propres	14	5	191	12	14	182
Change	70	87	6 541	66	96	6 361
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>12</b>	<b>65</b>	<b>5 612</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>4 925</b>
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>24 389</b>	<b>23 922</b>	<b>1 082 592</b>	<b>27 167</b>	<b>29 787</b>	<b>1 113 925</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre « Facteurs de risque– Risques opérationnels »)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire en 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas

éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016, comme en 2015, et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 218	1 012
Sur opérations avec la clientèle	22 309	24 007
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 449	6 628
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	847	908
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 536	2 662
Sur opérations de location-financement	956	973
Autres intérêts et produits assimilés	58	50
<b>Produits d'intérêts <sup>(1)</sup></b>	<b>34 373</b>	<b>36 240</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(895)	(899)
Sur opérations avec la clientèle	(6 529)	(6 698)
Sur dettes représentées par un titre	(4 019)	(4 643)
Sur dettes subordonnées	(1 424)	(1 423)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 110)	(2 347)
Sur opérations de location-financement	(260)	(247)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(15 237)</b>	<b>(16 257)</b>

*(1) Dont 361 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 458 millions d'euros au 31 décembre 2015.*

### 4.2 Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	191	(59)	132	168	(43)	125
Sur opérations avec la clientèle	3 745	(237)	3 508	3 659	(234)	3 425
Sur opérations sur titres	43	(84)	(41)	56	(79)	(23)
Sur opérations de change	40	(34)	6	45	(38)	7
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	255	(161)	94	250	(151)	99
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 523	(1 672)	2 851	4 528	(1 689)	2 839
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 795	(575)	2 220	2 975	(531)	2 444
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>11 592</b>	<b>(2 822)</b>	<b>8 770</b>	<b>11 681</b>	<b>(2 765)</b>	<b>8 916</b>



### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	691	514
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	844	1 228
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	541	2 323
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	730	(238)
Résultat de la comptabilité de couverture	(320)	(31)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 486</b>	<b>3 796</b>

L'impact du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB, en Produit net bancaire, est une charge de 158 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un produit de 245 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>8 281</b>	<b>(8 377)</b>	<b>(96)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 675	(3 883)	(208)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 606	(4 494)	112
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>35 107</b>	<b>(35 332)</b>	<b>(225)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	16 404	(18 687)	(2 283)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	18 703	(16 645)	2 058
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(1)	1
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>43 390</b>	<b>(43 710)</b>	<b>(320)</b>

(1) Impact de - 300 millions d'euros lié au remboursement anticipé de prêts macro-couverts (cf Note 2.5).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>7 141</b>	<b>(7 162)</b>	<b>(21)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 630	(2 222)	2 408
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 511	(4 940)	(2 429)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>21 492</b>	<b>(21 503)</b>	<b>(11)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 545	(10 851)	(306)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10 947	(10 652)	295
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>19</b>	<b>(18)</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	19	(18)	1
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>28 652</b>	<b>(28 683)</b>	<b>(31)</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	881	796
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	1 619	2 396
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(297)	(344)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(23)	1
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 180</b>	<b>2 849</b>

(1) Hors Résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque ".

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(3)	(7)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance <sup>(1)</sup>	8 671	9 732
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance <sup>(2)</sup>	(10 987)	(13 699)
Produits nets des immeubles de placement	168	215
Autres produits (charges) nets	6	51
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(2 145)</b>	<b>(3 708)</b>

(1) La baisse de 1 061 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance résulte principalement d'une diminution de la collecte nette.

(2) La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 2 711 millions d'euros est essentiellement due à la baisse de la dotation aux provisions mathématiques sur les contrats en euros pour 1 939 millions d'euros, en lien avec la diminution de la collecte, ainsi qu'à la diminution de la dotation à la provision pour participation aux excédents pour 632 millions d'euros.

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges de personnel	(11 432)	(11 319)
Impôts et taxes	(1 120)	(1 088)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 550)	(6 379)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(19 102)</b>	<b>(18 786)</b>

#### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2016 :

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

<i>(en milliers d'euros (hors taxes))</i>	Ernst & Young		Pricewaterhouse Coopers		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>18 211</b>	<b>17 647</b>	<b>13 203</b>	<b>13 428</b>	<b>31 414</b>
<i>Emetteur</i>	1 961	1 758	1 925	1 705	3 886
<i>Filiales intégrées globalement</i>	16 250	15 889	11 278	11 723	27 528
<b>Autres services</b>	<b>6 969</b>	<b>3 807</b>	<b>8 139</b>	<b>4 196</b>	<b>15 108</b>
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1)	5 129	3 807	3 924	4 196	9 053
<i>Emetteur</i>	785	726	1 051	1 052	1 836
<i>Filiales intégrées globalement</i>	4 344	3 081	2 873	3 144	7 217
Autres prestations (1)	440		1 753		2 193
Services autres que la certification des comp	1 400		2 462		3 862
<b>Total</b>	<b>25 180</b>	<b>21 454</b>	<b>21 342</b>	<b>17 624</b>	<b>46 522</b>

(1) Pour 2016, prestations du 1<sup>er</sup> janvier au 16 juin 2016

(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale.

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>2 328</b>	<b>2 298</b>	<b>1 767</b>	<b>1 746</b>	<b>97</b>	<b>152</b>	<b>1 959</b>	<b>2 128</b>	<b>6 151</b>
<b>Autres services</b>	<b>59</b>	<b>52</b>	<b>150</b>	<b>125</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>65</b>	<b>41</b>	<b>278</b>
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1)	41	52	121	125	4	9	63	41	229
Services autres que la certification des comptes (2)	18		29		-		2		49
<b>Total</b>	<b>2 387</b>	<b>2 350</b>	<b>1 917</b>	<b>1 871</b>	<b>101</b>	<b>161</b>	<b>2 024</b>	<b>2 169</b>	<b>6 429</b>

(1) Pour 2016, prestations du 1<sup>er</sup> janvier au 16 juin 2016

(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

#### 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(1 111)</b>	<b>(1 048)</b>
Immobilisations corporelles	(789)	(753)
Immobilisations incorporelles	(322)	(295)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>(13)</b>	<b>(1)</b>
Immobilisations corporelles	(11)	5
Immobilisations incorporelles	(2)	(6)
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(1 124)</b>	<b>(1 049)</b>

#### 4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(6 685)</b>	<b>(7 015)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(7)	(152)
Prêts et créances	(5 955)	(5 675)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(68)	(75)
Engagements par signature	(150)	(177)
Risques et charges	(505)	(936)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>4 362</b>	<b>4 133</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	16	32
Prêts et créances	3 872	3 449
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	1
Autres actifs	17	9
Engagements par signature	125	180
Risques et charges	332	462
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(2 323)</b>	<b>(2 882)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(15)	(31)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(238)	(300)
Récupérations sur prêts et créances amortis	233	290
Décotes sur crédits restructurés	(33)	(51)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(2)
Autres pertes	(35)	(55)
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(2 412)</b>	<b>(3 031)</b>

#### 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(18)</b>	<b>(7)</b>
Plus-values de cession	58	23
Moins-values de cession	(76)	(30)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>(7)</b>	<b>(5)</b>
Plus-values de cession	-	12
Moins-values de cession	(7)	(17)
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(25)</b>	<b>(5)</b>

#### 4.10 Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2016, calculé sur un Résultat avant impôt corrigé de la Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et du Résultat net d'impôt des activités abandonnées, ressort à 33,3% identique à celui du 31 décembre 2015.

#### CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	(1 896)	(3 170)
Charge d'impôt différé	(686)	182
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>(2 582)</b>	<b>(2 988)</b>

#### RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

##### AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 764	34,43%	(2 673)
Effet des différences permanentes		-2,38%	184
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-1,78%	138
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,73%	(56)
Effet de l'imposition à taux réduit		-2,10%	163
Changement de taux			(453)
Effet des autres éléments		-1,48%	115
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>27,42%</b>	<b>(2 582)</b>



Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

**AU 31 DECEMBRE 2015**

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 965	38,00%	(3 407)
Effet des différences permanentes		1,50%	(134)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-1,82%	163
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,03%	(3)
Effet de l'imposition à taux réduit		-1,51%	135
Effet des autres éléments		-2,87%	258
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>33,33%</b>	<b>(2 988)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.



## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>(243)</b>	478
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(243)	478
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>72</b>	(24)
Ecart de réévaluation de la période	1 269	1 036
Transferts en résultat	(1 012)	(724)
Autres variations	(185)	(336)
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>(69)</b>	(203)
Ecart de réévaluation de la période	(61)	(109)
Transferts en résultat	-	(2)
Autres variations	(8)	(92)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	46	116
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	246	115
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	5	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	18	14
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>75</b>	<b>492</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(217)	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(8)	(6)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	38	(11)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(187)</b>	<b>(15)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(112)</b>	<b>477</b>
Dont part du Groupe	(11)	519
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(101)	(42)



## DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31/12/2015				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	484	-	484	496	(243)	-	(243)	(149)	241	-	241	347
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	6 041	(1 584)	4 457	4 422	72	214	286	294	6 113	(1 370)	4 743	4 716
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	970	(310)	660	655	(69)	32	(37)	(38)	901	(278)	623	617
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>7 495</b>	<b>(1 894)</b>	<b>5 601</b>	<b>5 573</b>	<b>(240)</b>	<b>246</b>	<b>6</b>	<b>107</b>	<b>7 255</b>	<b>(1 648)</b>	<b>5 607</b>	<b>5 680</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	311	-	311	312	46	5	51	51	357	5	362	363
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	14	(4)	10	10	14	4	18	19	28	-	28	29
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>7 820</b>	<b>(1 898)</b>	<b>5 922</b>	<b>5 895</b>	<b>(180)</b>	<b>255</b>	<b>75</b>	<b>177</b>	<b>7 640</b>	<b>(1 643)</b>	<b>5 997</b>	<b>6 072</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(820)	251	(569)	(559)	(217)	38	(179)	(180)	(1 037)	289	(748)	(739)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(820)</b>	<b>251</b>	<b>(569)</b>	<b>(559)</b>	<b>(217)</b>	<b>38</b>	<b>(179)</b>	<b>(180)</b>	<b>(1 037)</b>	<b>289</b>	<b>(748)</b>	<b>(739)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(26)	2	(24)	(25)	(8)	-	(8)	(7)	(34)	2	(32)	(32)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(846)</b>	<b>253</b>	<b>(593)</b>	<b>(584)</b>	<b>(225)</b>	<b>38</b>	<b>(187)</b>	<b>(187)</b>	<b>(1 071)</b>	<b>291</b>	<b>(780)</b>	<b>(771)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>6 974</b>	<b>(1 645)</b>	<b>5 329</b>	<b>5 311</b>	<b>(405)</b>	<b>293</b>	<b>(112)</b>	<b>(10)</b>	<b>6 569</b>	<b>(1 352)</b>	<b>5 217</b>	<b>5 301</b>

## 5. Informations sectorielles

### DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

En cohérence avec le plan Ambition Stratégique 2020, le secteur opérationnel « Banque de financement et d'investissement » est renommé en « Grandes Clientèles » et comprend désormais également les activités de CACEIS (auparavant intégrées dans le secteur « Gestion de l'épargne et Assurances »).

Au 31 décembre 2016, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

- les six pôles métiers suivants :
  - Gestion de l'épargne et Assurances,
  - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de proximité en France – LCL,
  - Banque de proximité à l'international,
  - Services financiers spécialisés,
  - Grandes clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

### PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

#### 1. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités d'assurance :
  - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie
  - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica
  - assurance aux emprunteurs, exercés par Crédit Agricole Creditor Insurance ;

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, CA Indosuez Wealth, etc.).

## **2. Banque de proximité en France – Caisses régionales**

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits (notamment à l'habitat et à la consommation) aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture, offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

## **3. Banque de proximité en France – LCL**

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

## **4. Banque de proximité à l'international**

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative. À noter que Belgium CA SAS en Belgique a été liquidée le 18 mars 2016.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne,

etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

## **5. Services financiers spécialisés**

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

## **6. Grandes clientèles**

Le pôle Grandes clientèles regroupe la Banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds.

## **7. Activités hors métiers**

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il inclut également :

- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-édition, Foncaris, etc.).

- les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation et des activités en réorganisation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles.
- les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

## 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2016							Total
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers <sup>(1)</sup>	
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	13 627	3 117	2 610	4 741	2 646	5 195	(1 509)	30 427
Charges d'exploitation	(8 374)	(2 539)	(1 623)	(2 156)	(1 384)	(3 187)	(963)	(20 226)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 253</b>	<b>578</b>	<b>987</b>	<b>2 585</b>	<b>1 262</b>	<b>2 008</b>	<b>(2 472)</b>	<b>10 201</b>
Coût du risque	(620)	(182)	(458)	(9)	(558)	(557)	(28)	(2 412)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 633</b>	<b>396</b>	<b>529</b>	<b>2 576</b>	<b>704</b>	<b>1 451</b>	<b>(2 500)</b>	<b>7 789</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6			28	208	211	46	499
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	1		2	(2)	1	(54)	(25)
Variations de valeur des écarts d'acquisition							(540)	(540)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 666</b>	<b>397</b>	<b>529</b>	<b>2 606</b>	<b>910</b>	<b>1 663</b>	<b>(3 048)</b>	<b>7 723</b>
Impôts sur les bénéfices	(1 876)	(110)	(165)	(772)	(210)	(372)	923	(2 582)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(3)	23		11		31
<b>Résultat net</b>	<b>2 790</b>	<b>287</b>	<b>361</b>	<b>1 857</b>	<b>700</b>	<b>1 302</b>	<b>(2 125)</b>	<b>5 172</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	83	157	91	18	(3)	347
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 789</b>	<b>287</b>	<b>278</b>	<b>1 700</b>	<b>609</b>	<b>1 284</b>	<b>(2 122)</b>	<b>4 825</b>

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 158 millions d'euros en Produit net bancaire, + 54 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 104 millions d'euros en Résultat net.

Actifs sectoriels	31/12/2016							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers	
	Caisses régionales	LCL						
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	113	-	-	2 095	1 863	2 301	649	7 021
dont écarts d'acquisition	11	5 018	2 012	4 471	1 024	1 153	71	13 760
<b>Total actif</b>	<b>596 740</b>	<b>131 165</b>	<b>70 315</b>	<b>410 021</b>	<b>75 602</b>	<b>713 272</b>	<b>(274 266)</b>	<b>1 722 849</b>

(en millions d'euros)	31/12/2015							Total
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers (1)	
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 493	3 631	2 725	4 614	2 629	5 057	(1 313)	31 836
Charges d'exploitation	(8 117)	(2 561)	(1 598)	(2 156)	(1 336)	(3 136)	(931)	(19 835)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>6 376</b>	<b>1 070</b>	<b>1 127</b>	<b>2 458</b>	<b>1 293</b>	<b>1 921</b>	<b>(2 244)</b>	<b>12 001</b>
Coût du risque	(729)	(134)	(596)	(29)	(657)	(655)	(231)	(3 031)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 647</b>	<b>936</b>	<b>531</b>	<b>2 429</b>	<b>636</b>	<b>1 266</b>	<b>(2 475)</b>	<b>8 970</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23	-	-	25	164	60	203	475
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	(2)	2	10	4	(7)	(4)	(5)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 662</b>	<b>934</b>	<b>533</b>	<b>2 464</b>	<b>804</b>	<b>1 319</b>	<b>(2 276)</b>	<b>9 440</b>
Impôts sur les bénéfices	(2 071)	(340)	(172)	(844)	(213)	(454)	1 106	(2 988)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	(21)	3	(1)	(2)	-	(21)
<b>Résultat net</b>	<b>3 591</b>	<b>594</b>	<b>340</b>	<b>1 623</b>	<b>590</b>	<b>863</b>	<b>(1 170)</b>	<b>6 431</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	81	125	106	18	56	388
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>3 589</b>	<b>594</b>	<b>259</b>	<b>1 498</b>	<b>484</b>	<b>845</b>	<b>(1 226)</b>	<b>6 043</b>

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour +245 millions d'euros en Produit net bancaire, - 84 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, +161 millions d'euros en Résultat net.

Actifs sectoriels	31/12/2015							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers	
	Caisses régionales	LCL						
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	109	-	-	1 970	1 777	2 048	666	6 570
dont écarts d'acquisition	1	5 558	2 063	4 330	1 024	1 142	71	14 189
<b>Total actif</b>	<b>569 220</b>	<b>128 444</b>	<b>68 480</b>	<b>391 312</b>	<b>80 210</b>	<b>708 566</b>	<b>(247 373)</b>	<b>1 698 859</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	2 573	22 125	1 435 143	10 398	4 449	23 578	1 402 796	10 928
Autres pays de l'Union européenne	1 166	5 267	151 997	2 519	862	5 279	149 909	2 392
Autres pays d'Europe	169	746	20 316	724	(359)	819	20 209	717
Amérique du Nord	322	960	57 148	38	469	920	67 834	37
Amériques Centrale et du Sud	4	58	1 140	-	11	47	1 623	-
Afrique et Moyen Orient	346	513	11 071	36	372	509	11 352	80
Asie et Océanie (hors Japon)	148	467	21 411	23	171	462	21 035	12
Japon	97	291	24 623	22	68	222	24 101	23
<b>Total</b>	<b>4 825</b>	<b>30 427</b>	<b>1 722 849</b>	<b>13 760</b>	<b>6 043</b>	<b>31 836</b>	<b>1 698 859</b>	<b>14 189</b>

### 5.3 Spécificités de l'assurance

#### MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Primes émises	31 275	30 825
Variation des primes non acquises	(173)	(160)
<b>Primes acquises</b>	<b>31 102</b>	<b>30 665</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>108</b>	<b>140</b>
Produits des placements	7 895	8 448
Charges des placements	(421)	(315)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	894	1 746
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	598	583
Variation des dépréciations sur placements	(248)	(243)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>8 718</b>	<b>10 219</b>
<b>Charges de prestations des contrats <sup>(1)</sup></b>	<b>(33 685)</b>	<b>(34 804)</b>
Produits des cessions en réassurance	538	434
Charges des cessions en réassurance	(616)	(541)
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>(78)</b>	<b>(107)</b>
Frais d'acquisition des contrats	(2 199)	(2 174)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(1)	(1)
Frais d'administration	(1 770)	(1 416)
Autres produits et charges opérationnels courants	(243)	(243)
Autres produits et charges opérationnels	(15)	(5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 937</b>	<b>2 274</b>
Charge de financement	(226)	(403)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(502)	(669)
Résultat après impôt des activités discontinuées	23	3
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 232</b>	<b>1 205</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 227</b>	<b>1 201</b>

(1) Dont -22 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2016 (- 21 milliards d'euros au 31 décembre 2015), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2016 (- 2 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et - 9 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2016 (- 12 milliards d'euros au 31 décembre 2015).



**VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	35 784	2 662	(91)	27 271	2 474	(172)
Obligations et autres titres à revenu fixe	169 265	15 949	(415)	164 004	14 814	(685)
Actions et autres titres à revenu variable	18 714	1 928	(363)	18 243	2 172	(473)
Titres de participation non consolidés	7 388	1 913	(62)	5 808	1 467	(16)
<b>Total Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>231 151</b>	<b>22 452</b>	<b>(931)</b>	<b>215 326</b>	<b>20 927</b>	<b>(1 346)</b>
Impôts	(6 204)	(6 502)	298	(6 578)	(7 056)	478
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts) comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>224 947</b>	<b>15 950</b>	<b>(633)</b>	<b>208 748</b>	<b>13 871</b>	<b>(868)</b>

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 059	3 934	3 050	3 910
Effets publics et valeurs assimilées	8 039	9 872	10 504	12 415
Dépréciations	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>11 098</b>	<b>13 806</b>	<b>13 554</b>	<b>16 325</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>6 139</b>	<b>6 121</b>	<b>5 682</b>	<b>5 663</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>5 556</b>	<b>8 252</b>	<b>5 315</b>	<b>7 423</b>

	Valeur au Bilan	
	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option</b>	<b>98 263</b>	<b>97 035</b>
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	52 432	49 056
Effets publics et valeurs assimilées	3 718	3 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 412	26 580
Actions et autres titres à revenu variable	15 008	16 276
Instruments dérivés	1 694	1 496

	Valeur au Bilan	
	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Total des placements assurance</b>	<b>352 209</b>	<b>336 913</b>

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 258		3 302	
Banques centrales	27 996	4 123	35 960	3 853
<b>Valeur au bilan</b>	<b>31 254</b>	<b>4 123</b>	<b>39 262</b>	<b>3 853</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2016 : une charge de -158 millions d'euros en Produit net bancaire et une charge de - 104 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2015 : un produit de 245 millions d'euros en Produit net bancaire et un profit de 161 millions d'euros en Résultat net.

#### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237 550	258 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	86 930	85 782
<b>Valeur au bilan</b>	<b>324 480</b>	<b>344 468</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	876	296

**ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>2 920</b>	<b>3 407</b>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	2 920	3 407
<b>Titres de dettes</b>	<b>15 093</b>	<b>22 038</b>
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	12 010	16 012
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	3 083	6 026
<b>Prêts et avances</b>	<b>72 100</b>	<b>81 720</b>
<i>Créances sur la clientèle</i>	469	526
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	71 631	81 194
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>147 437</b>	<b>151 521</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>237 550</b>	<b>258 686</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>16 277</b>	<b>17 528</b>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	16 277	17 528
<b>Titres de dettes</b>	<b>70 653</b>	<b>67 609</b>
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	42 934	38 911
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	3 729	3 631
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	23 990	25 067
<b>Prêts et avances</b>	<b>-</b>	<b>645</b>
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	-	645
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>86 930</b>	<b>85 782</b>

## PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	210 648	218 157
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 490	32 036
<b>Valeur au bilan</b>	<b>242 138</b>	<b>250 193</b>

## PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert	19 940	22 097
Titres donnés en pension livrée	44 179	46 614
Dettes représentées par un titre	1	3
Instruments dérivés	146 528	149 443
<b>Valeur au bilan</b>	<b>210 648</b>	<b>218 157</b>

## PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	5 803	-	7 247	-
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres dépôts</i>	5 803	-	7 247	-
<i>Passifs subordonnés</i>	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	25 687	612	24 789	511
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>31 490</b>	<b>612</b>	<b>32 036</b>	<b>511</b>

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

## 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	80 222	3 381	(272)	77 923	3 371	(334)
Obligations et autres titres à revenu fixe	225 908	16 495	(1 524)	213 463	15 551	(2 050)
Actions et autres titres à revenu variable	21 874	2 468	(459)	21 391	2 653	(576)
Titres de participation non consolidés	11 868	3 312	(191)	10 095	2 839	(136)
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>339 872</b>	<b>25 656</b>	<b>(2 446)</b>	<b>322 872</b>	<b>24 414</b>	<b>(3 096)</b>
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup></b>	<b>339 872</b>	<b>25 656</b>	<b>(2 446)</b>	<b>322 872</b>	<b>24 414</b>	<b>(3 096)</b>
Impôts		(7 156)	804		(7 855)	1 017
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) <sup>(2)</sup></b>		<b>18 500</b>	<b>(1 642)</b>		<b>16 559</b>	<b>(2 079)</b>

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 18 millions d'euros (43 millions d'euros au 31 décembre 2015) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 125 millions d'euros (2 342 millions d'euros au 31 décembre 2015).

(2) Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 12 303 millions d'euros au 31 décembre 2016 et de 10 260 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance).

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>6 367</b>	<b>9 597</b>
Titres non cotés sur un marché actif	6 367	9 597
<b>Prêts et avances</b>	<b>90 176</b>	<b>80 304</b>
Comptes et prêts	68 931	60 357
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 395	5 419
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	9 785	6 587
Valeurs reçues en pension	13	38
Titres reçus en pension livrée	20 793	19 466
Prêts subordonnés	439	439
Autres prêts et créances	-	4
<b>Valeur brute</b>	<b>96 543</b>	<b>89 901</b>
Dépréciations	(436)	(468)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>96 107</b>	<b>89 433</b>

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>15 357</b>	<b>13 025</b>
Titres non cotés sur un marché actif	15 357	13 025
<b>Prêts et avances</b>	<b>764 463</b>	<b>733 968</b>
Créances commerciales	24 700	21 975
Autres concours à la clientèle	718 521	688 100
Titres reçus en pension livrée	3 460	4 602
Prêts subordonnés	116	142
Créances nées d'opérations d'assurance directe	379	911
Créances nées d'opérations de réassurance	408	349
Avances en comptes courants d'associés	1 008	1 026
Comptes ordinaires débiteurs	15 871	16 863
<b>Valeur brute</b>	<b>779 820</b>	<b>746 993</b>
Dépréciations	(21 347)	(21 430)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>758 473</b>	<b>725 563</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	6 024	6 124
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 783	9 009
<b>Valeur brute</b>	<b>15 807</b>	<b>15 133</b>
Dépréciations	(316)	(310)
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>15 491</b>	<b>14 823</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>773 964</b>	<b>740 386</b>

## 6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Effets publics et valeurs assimilées	18 963	19 974
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 210	10 661
<b>Total</b>	<b>30 173</b>	<b>30 635</b>
Dépréciations	(6)	(6)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 167</b>	<b>30 629</b>



## 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2016

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>(1)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur <sup>(2)</sup>	Juste valeur nette			
<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 949</b>	-	<b>5 949</b>	-	<b>5 949</b>	<b>5 850</b>	-	<b>5 850</b>	-	<b>5 850</b>	<b>99</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	2	-	2	-	2	2	-	2	-	2	-	-	-	-
Titres de dette	5 947	-	5 947	-	5 947	5 848	-	5 848	-	5 848	99	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Désignés à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>2 286</b>	-	<b>2 286</b>	-	<b>2 261</b>	<b>2 286</b>	-	<b>2 286</b>	-	<b>2 286</b>	<b>(25)</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 286	-	2 286	-	2 261	2 286	-	2 286	-	2 286	(25)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>17 308</b>	-	<b>14 615</b>	<b>2 693</b>	<b>17 304</b>	<b>14 904</b>	-	<b>14 523</b>	<b>381</b>	<b>14 904</b>	<b>2 400</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 024	-	-	1 024	1 024	381	-	-	381	381	643	-	-	-
Titres de dette	16 284	-	14 615	1 669	16 280	14 523	-	14 523	-	14 523	1 757	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>12 135</b>	<b>9 439</b>	<b>1 377</b>	<b>1 319</b>	<b>12 135</b>	<b>7 817</b>	<b>6 440</b>	<b>1 377</b>	-	<b>7 817</b>	<b>4 318</b>	-	-	-
Titres de dette	2 696	-	1 377	1 319	2 696	1 377	-	1 377	-	1 377	1 319	-	-	-
Prêts et avances	9 439	9 439	-	-	9 439	6 440	6 440	-	-	6 440	2 999	-	-	-
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 231</b>	-	<b>1 231</b>	-	<b>1 248</b>	<b>1 180</b>	-	<b>1 180</b>	-	<b>1 196</b>	<b>52</b>	-	-	-
Titres de dette	1 231	-	1 231	-	1 248	1 180	-	1 180	-	1 196	52	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>38 909</b>	<b>9 439</b>	<b>25 458</b>	<b>4 012</b>	<b>38 897</b>	<b>32 037</b>	<b>6 440</b>	<b>25 216</b>	<b>381</b>	<b>32 053</b>	<b>6 844</b>	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>														
<b>Total des actifs transférés</b>	<b>38 909</b>	<b>9 439</b>	<b>25 458</b>	<b>4 012</b>	<b>38 897</b>	<b>32 037</b>	<b>6 440</b>	<b>25 216</b>	<b>381</b>	<b>32 053</b>	<b>6 844</b>	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



## ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>(1)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur <sup>(2)</sup>	Juste valeur nette			
<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 684</b>	-	<b>9 560</b>	<b>124</b>	<b>9 684</b>	<b>9 594</b>	-	<b>9 470</b>	<b>124</b>	<b>9 594</b>	<b>90</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	124	-	-	124	124	124	-	-	124	124	-	-	-	-
Titres de dette	9 560	-	9 560	-	9 560	9 470	-	9 470	-	9 470	90	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Désignés à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>2 256</b>	-	<b>2 256</b>	-	<b>2 181</b>	<b>2 256</b>	-	<b>2 256</b>	-	<b>2 256</b>	<b>(75)</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 256	-	2 256	-	2 181	2 256	-	2 256	-	2 256	(75)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>13 958</b>	-	<b>11 404</b>	<b>2 554</b>	<b>13 792</b>	<b>11 769</b>	-	<b>11 304</b>	<b>465</b>	<b>11 769</b>	<b>2 023</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 388	-	-	1 388	1 388	465	-	-	465	465	923	-	-	-
Titres de dette	12 570	-	11 404	1 166	12 404	11 304	-	11 304	-	11 304	1 100	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 471</b>	<b>9 808</b>	<b>1 301</b>	<b>362</b>	<b>11 471</b>	<b>8 286</b>	<b>5 977</b>	<b>2 309</b>	-	<b>8 286</b>	<b>3 185</b>	-	-	-
Titres de dette	1 631	-	1 269	362	1 631	1 270	-	1 270	-	1 270	361	-	-	-
Prêts et avances	9 840	9 808	32	-	9 840	7 016	5 977	1 039	-	7 016	2 824	-	-	-
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>570</b>	-	<b>570</b>	-	<b>563</b>	<b>490</b>	-	<b>490</b>	-	<b>494</b>	<b>69</b>	-	-	-
Titres de dette	570	-	570	-	563	490	-	490	-	494	69	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>37 939</b>	<b>9 808</b>	<b>25 091</b>	<b>3 040</b>	<b>37 691</b>	<b>32 395</b>	<b>5 977</b>	<b>25 829</b>	<b>589</b>	<b>32 399</b>	<b>5 292</b>	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs transférés</b>	<b>37 939</b>	<b>9 808</b>	<b>25 091</b>	<b>3 040</b>	<b>37 691</b>	<b>32 395</b>	<b>5 977</b>	<b>25 829</b>	<b>589</b>	<b>32 399</b>	<b>5 292</b>	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



## **Titrisations**

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 22 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 9 528 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 14 538 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 7 591 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 1 950 millions d'euros.

### Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2016, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 8 236 millions d'euros au 31 décembre 2016.

### Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015

Au 31 décembre 2016, les Caisses Régionales gèrent un véhicule de titrisation de crédits à l'habitat. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrée dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 9 851 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## 6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	468	-	1	(43)	8	-	2	436
Créances sur la clientèle	21 430	-	6 082	(6 173)	20	-	(12)	21 347
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 394	-	830	(947)	10	-	(36)	6 251
Opérations de location-financement	310	-	156	(163)	-	-	13	316
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6	-	-	(1)	-	-	1	6
Actifs financiers disponibles à la vente	2 142	(2)	304	(553)	(3)	(138)	(9)	1 741
Autres actifs financiers	187	2	75	(44)	4	-	1	225
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>24 543</b>	<b>-</b>	<b>6 618</b>	<b>(6 977)</b>	<b>29</b>	<b>(138)</b>	<b>(4)</b>	<b>24 071</b>

	01/01/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	431	-	4	(6)	39	-	-	468
Créances sur la clientèle	21 843	(59)	5 820	(6 288)	206	(36)	(56)	21 430
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 376	(22)	768	(814)	99	-	(13)	6 394
Opérations de location-financement	328	(12)	206	(221)	-	-	9	310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	-	-	(1)	-	-	-	6
Actifs financiers disponibles à la vente	1 866	203	498	(395)	15	-	(45)	2 142
Autres actifs financiers	170	-	78	(53)	(6)	(4)	2	187
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>24 645</b>	<b>132</b>	<b>6 606</b>	<b>(6 964)</b>	<b>254</b>	<b>(40)</b>	<b>(90)</b>	<b>24 543</b>

## 6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

### ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2016 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	438	65	4	-	-	507	(6)	501
Arabie Saoudite	-	-	-	617	-	617	-	617
Belgique	300	2 573	-	-	-	2 873	(221)	2 652
Brésil	-	-	-	41	5	46	-	46
Chine	-	69	-	-	6	75	-	75
Espagne	2	2 311	2	150	-	2 465	(8)	2 457
Etats-Unis	-	177	-	-	25	202	(7)	195
France	9 957	24 137	3	1 168	-	35 265	(1 896)	33 369
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	1 165	-	-	28	1 193	-	1 193
Irlande	2	4	-	-	-	6	-	6
Italie	5	5 425	4	111	-	5 545	(286)	5 259
Japon	-	3 547	-	639	30	4 216	-	4 216
Maroc	-	404	-	-	131	535	-	535
Portugal	-	104	1	-	-	105	(5)	100
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	34	-	-	10	44	-	44
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	23	-	-	-	23	-	23
Venezuela	-	-	-	4	-	4	-	4
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 704</b>	<b>40 038</b>	<b>14</b>	<b>2 730</b>	<b>235</b>	<b>53 721</b>	<b>(2 429)</b>	<b>51 292</b>

31/12/2015 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	583	1 222	15	-	-	1 820	9	1 829
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	203	2 845	-	-	277	3 325	(217)	3 108
Brésil	-	-	-	48	104	152	-	152
Chine	-	137	-	-	13	150	-	150
Espagne	80	2 398	1	150	-	2 629	(21)	2 608
Etats-Unis	-	157	-	-	398	555	(5)	550
France	8 524	29 387	42	990	-	38 943	(1 725)	37 218
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	686	-	-	67	753	-	753
Irlande	2	-	-	-	-	2	-	2
Italie	5	5 802	-	99	36	5 942	(267)	5 675
Japon	-	1 370	-	114	487	1 971	-	1 971
Maroc	-	371	-	-	140	511	-	511
Portugal	-	566	-	1	-	567	(2)	565
Royaume-Uni	-	-	22	-	-	22	-	22
Russie	-	18	-	-	9	27	-	27
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	6	-	6	-	6
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 397</b>	<b>44 959</b>	<b>80</b>	<b>1 408</b>	<b>1 531</b>	<b>57 375</b>	<b>(2 228)</b>	<b>55 147</b>

## ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes de couverture	
	31/12/2016	31/12/2015
Allemagne	247	252
Arabie Saoudite	-	-
Belgique	2 421	427
Brésil	-	-
Chine	-	-
Espagne	1 036	843
Etats-Unis	14	5
France <sup>(1)</sup>	32 874	28 561
Grèce	-	-
Hong-Kong	-	-
Irlande	612	623
Italie	5 994	6 297
Japon	-	-
Maroc	-	-
Portugal	3	3
Royaume-Uni	-	-
Russie	-	-
Syrie	-	-
Ukraine	-	-
Venezuela	-	-
Yémen	-	-
<b>Total Exposition</b>	<b>43 201</b>	<b>37 011</b>

(1) L'exposition au 31 décembre 2015 a été retraitée de -213 millions d'euros.

## 6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	53 946	62 740
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	5 662	5 874
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	2 738	3 405
Valeurs données en pension	-	105
Titres donnés en pension livrée	24 884	30 064
<b>Valeur au bilan</b>	<b>78 830</b>	<b>92 909</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	278 378	247 821
Comptes d'épargne à régime spécial	265 514	254 943
Autres dettes envers la clientèle	142 764	154 341
Titres donnés en pension livrée	4 761	3 945
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	762	1 063
Dettes nées d'opérations de réassurance	314	266
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	767	756
<b>Valeur au bilan</b>	<b>693 260</b>	<b>663 135</b>

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	182	234
Titres du marché interbancaire	15 127	16 461
Titres de créances négociables	69 809	69 617
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	79 858	78 107
Autres dettes représentées par un titre	3 095	3 391
<b>Valeur au bilan</b>	<b>168 071</b>	<b>167 810</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée <sup>(2)</sup>	24 334	23 224
Dettes subordonnées à durée indéterminée <sup>(3)</sup>	4 942	5 504
Dépôt de garantie à caractère mutuel	164	156
Titres et emprunts participatifs	122	122
<b>Valeur au bilan</b>	<b>29 562</b>	<b>29 006</b>

(1) Ce poste comprend l'émission de 1,5 milliard d'obligations senior non preferred (cf. « Note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ») et les émissions de type "Covered Bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2016, l'encours des titres super-subordonnés est de 4 507 millions d'euros contre 4 575 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

### ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD IV / CRR 6 définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD IV et du CRR) et le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« Bail-in ») dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 Aout 2015 portant

diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière transposant, en droit français, la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres subordonnés à durée déterminée (émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR), des titres subordonnés remboursables, des titres super subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV /CRR et des titres super subordonnés émis après l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR.

### ► Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

#### ▪ TSS - Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions) qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de catégorie 1, en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A. (CET1), mais qui sont subordonnés (de rang inférieur) à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris les TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine durée et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (sous certaines réserves) au-delà de cette même durée.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en-dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si le régulateur compétent anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire du titre en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention du régulateur compétent.

#### ▪ TSS « *Additional Tier 1 (AT1)* » émis après l'entrée en vigueur de CRR/CRD IV

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRD IV/CRR.

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et / ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions), qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de catégorie 1, en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A. (CET1), mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur, et *pari passu* avec les TSS émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR.

Les TSS *Additional Tier 1* émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine durée et peuvent intégrer des options de remboursement anticipé soumises à certaines conditions au-delà de cette même durée.

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du Groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion de Crédit Agricole S.A. (qui peut décider de la suspension du paiement des intérêts) ou sur demande du régulateur compétent, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du Groupe Crédit Agricole et du Groupe Crédit Agricole S.A.

► **Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR)**

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel et à durée perpétuelle.

Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation (judiciaire ou autre) de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement sous réserve de certaines conditions (cf. ci-dessous « *Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)* »).

Comme les Titres Subordonnés Remboursables (les « TSR » - cf. ci-dessous « *Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent* »), ce sont des titres subordonnés (en principal et intérêts) par référence à l'article L228-97 du code de commerce. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang (contractuellement défini) senior par rapport aux fonds propres de catégorie 1, en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A. (CET1), aux Titres Super-Subordonnés (TSS), aux prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et aux titres participatifs émis par lui, *pari passu* vis-à-vis des autres TSDI et TSR (cf ci-dessous) de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur (notamment les obligations senior préférées ou non préférées).

► **Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent**



Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel et avec une échéance déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en vertu du droit français, soit sur les marchés internationaux en vertu du droit anglais, du droit de l'État de New York (États-Unis) ou japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance (principal et intérêts) contractuellement défini par la clause de subordination par référence à l'article L228-97 du code de commerce.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle (judiciaire ou autre), le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires (y compris les créanciers des obligations senior préférées et non préférées), mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres « super-subordonnés » (les « TSS » - cf. ci-dessus « *Émissions de titres super-subordonnés (TSS)* »).

#### ► Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)

Les TSDI, TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur compétent, le cas échéant, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission.
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé au gré de de Crédit Agricole S.A. (« *call option* »), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

#### ÉMISSIONS DE DETTE « SENIOR NON PREFEREE »

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée « Loi Sapin 2 »), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior « non-préférée ». Cette nouvelle catégorie de dette est également prévue par le projet d'amendement à la Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD) allant dans le sens d'une harmonisation de la hiérarchie des créanciers des banques et publié par la Commission Européenne, le 23 novembre 2016.

Dans le cadre d'une procédure de résolution (susceptible d'intervenir avant la liquidation), les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital, au titre du renflouement interne (« *Bail-In* »), prioritairement aux autres titres de créances senior (les senior « préférés »), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés, en ce compris les instruments de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et *Additional Tier 1*) et des instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des titres senior « préférés », mais avant les titres subordonnés (notamment les TSR qualifiés de fonds propres de catégorie 2 « *Tier 2* »).

L'émission inaugurale de ces nouveaux titres senior non préférés a été lancée par Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2016. L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A et du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

## ÉMISSIONS DE TYPE « COVERED BONDS »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales en France et une filiale en Italie:

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2016 s'élève à 22,3 milliards en contre-valeur euros.
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2016 s'élève à 2,5 milliards d'euros.
- Cariparma : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2016 s'élève à 4,7 milliards d'euros d'OBG, dont 1,2 milliards d'euros retenus au 31 décembre 2016.

## 6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement <sup>(4)</sup>	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	263 431	120 346	143 086	122 054	15 007	6 024
Prises en pension de titres <sup>(2)</sup>	97 620	16 374	81 246	17 364	28 359	35 522
Prêts de titres <sup>(3)</sup>	1 423	-	1 423	-	-	1 423
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>362 474</b>	<b>136 720</b>	<b>225 755</b>	<b>139 419</b>	<b>43 366</b>	<b>42 969</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 83,27% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 84,72 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 32,11 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement <sup>(4)</sup>	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	271 526	118 003	153 523	131 754	10 345	11 424
Prises en pension de titres <sup>(2)</sup>	96 133	6 941	89 192	38 468	44 276	6 448
Prêts de titres <sup>(3)</sup>	2 357	-	2 357	-	1 388	969
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>370 016</b>	<b>124 944</b>	<b>245 072</b>	<b>170 222</b>	<b>56 009</b>	<b>18 841</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85,92 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 84,70 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 62,93 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge

**COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS**

31/12/2016 (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement <sup>(3)</sup>	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	271 738	120 385	151 353	122 054	19 385	9 913
Mises en pension de titres <sup>(2)</sup>	54 780	16 433	38 348	17 364	17 458	3 526
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>326 518</b>	<b>136 818</b>	<b>189 700</b>	<b>139 419</b>	<b>36 843</b>	<b>13 439</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88,80 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 51,94% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

31/12/2015 (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement <sup>(3)</sup>	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	275 992	118 008	157 984	131 754	15 166	11 064
Mises en pension de titres <sup>(2)</sup>	64 749	6 941	57 808	38 468	11 016	8 324
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>340 741</b>	<b>124 949</b>	<b>215 792</b>	<b>170 222</b>	<b>26 182</b>	<b>19 388</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88,15 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,61 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

### 6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Impôts courants	1 641	1 990
Impôts différés	3 871	4 199
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>5 512</b>	<b>6 189</b>
Impôts courants	570	698
Impôts différés	2 088	1 807
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 658</b>	<b>2 505</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>3 544</b>	<b>4 118</b>
Charges à payer non déductibles	330	345
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 757	3 973
Autres différences temporaires <sup>(1)</sup>	(543)	(200)
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(1 033)</b>	<b>(1 257)</b>
Actifs disponibles à la vente	(836)	(1 024)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(408)	(425)
Gains et Pertes sur écarts actuariels	211	192
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(728)</b>	<b>(469)</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>1 783</b>	<b>2 392</b>

*(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 491 millions d'euros pour 2016 contre 963 millions d'euros en 2015.*

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

## 6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs</b>	<b>42 742</b>	<b>37 544</b>
Comptes de stocks et emplois divers	220	211
Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	38 972	34 939
Comptes de règlements	1 855	798
Autres actifs d'assurance	204	207
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 491	1 389
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7 049</b>	<b>8 715</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	4 052	4 672
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	862	622
Produits à recevoir	1 157	1 999
Charges constatées d'avance	401	383
Autres comptes de régularisation	577	1 039
<b>Valeur au bilan</b>	<b>49 791</b>	<b>46 259</b>

(1) Dont 49 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres passifs</b>	<b>31 944</b>	<b>27 269</b>
Comptes de règlements	2 582	1 304
Créditeurs divers	28 842	25 567
Versement restant à effectuer sur titres	491	366
Autres passifs d'assurance	29	32
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>18 775</b>	<b>18 612</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	3 354	4 861
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 532	2 519
Produits constatés d'avance	3 556	3 422
Charges à payer	6 265	6 150
Autres comptes de régularisation	1 068	1 660
<b>Valeur au bilan</b>	<b>50 719</b>	<b>45 881</b>

## 6.15 Co-entreprises et entreprises associées

### INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2016,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 528 millions d'euros (1 457 millions d'euros au 31 décembre 2015),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 5 493 millions d'euros (5 113 millions d'euros au 31 décembre 2015),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex Fiat Group Automobiles) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth, Ferrari en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent le poste Participation dans les entreprises mises en équivalence.



	31/12/2016						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net (1)	Quote-part de capitaux propres (2)	Ecart d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Co-entreprises</b>							
FCA Bank (3)	50,0%	1 433	-	63	150	1 132	392
Autres		95		1	7	238	-
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)</b>		<b>1 528</b>			<b>157</b>	<b>1 370</b>	<b>392</b>
<b>Entreprises associées</b>							
Banque Saudi Fransi	31,1%	2 302	2 459	46	211	2 334	-
Eurazeo	16,0%	648	597	25	46	616	41
Ramsay – Générale de santé	38,4%	412	459	-	14	154	258
Infra Foch Topco	36,9%	92	168	26	10	(49)	141
Altea	26,6%	498	740	39	17	395	104
Korian	23,7%	490	529	11	10	451	38
Autres		1 051		54	142	900	148
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>5 493</b>			<b>450</b>	<b>4 801</b>	<b>730</b>
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>7 021</b>			<b>607</b>	<b>6 171</b>	<b>1 122</b>
<b>31/12/2015</b>							
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net (1)	Quote-part de capitaux propres (2)	Ecart d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Co-entreprises</b>							
FCA Bank (3)	50,0%	1 378	-	46	121	1 077	392
Autres		79	-	1	(189)	235	-
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)</b>		<b>1 457</b>			<b>(68)</b>	<b>1 312</b>	<b>392</b>
<b>Entreprises associées</b>							
Banque Saudi Fransi	31,1%	2 048	2 570	40	246	2 092	-
Eurazeo	15,1%	666	650	12	203	636	41
Ramsay – Générale de santé	38,4%	486	443	-	15	228	258
Infra Foch Topco	36,9%	152	168	45	(1)	11	141
Altea	27,7%	435	637	35	24	331	104
Korian	23,9%	492	640	11	62	453	38
Autres		834	-	39	123	1 087	118
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>5 113</b>			<b>672</b>	<b>4 838</b>	<b>700</b>
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>6 570</b>			<b>604</b>	<b>6 150</b>	<b>1 092</b>

(1) La quote-part de résultat net des entreprises associées de l'assurance est classé en Produit net bancaire dans le compte de résultat

(2) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe

(3) Anciennement dénommée FGA Capital



La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2016. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
FCA Bank	725	301	23 301	2 263
<b>Entreprises associées</b>				
Banque Saudi Fransi	1 547	845	51 432	7 503
Eurazeo <sup>(1)</sup>	1 248	74	8 700	3 852
Ramsay – Générale de santé	37	37	2 354	438
Infra Foch Topco	28	28	3 049	674
Alteara	64	64	6 872	2 552
Korian	42	42	6 292	1 911

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2015 et du premier semestre 2016.

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
FCA Bank	651	245	19 487	2 153
<b>Entreprises associées</b>				
Banque Saudi Fransi	1 518	974	44 966	6 724
Eurazeo <sup>(1)</sup>	3 686	1 258	7 349	4 199
Ramsay – Générale de santé	5	5	2 374	610
Infra Foch Topco	11	11	2 869	764
Alteara	53	53	5 716	2 156
Korian	49	49	5 313	1 904

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2014 et du premier semestre 2015.

## **RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Le groupe Crédit Agricole ne peut recevoir de dividendes de certaines sociétés du fait des restrictions suivantes :

### **Contraintes réglementaires**

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

### **Contraintes légales**

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

### **Contraintes sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance**

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

### **Autres contraintes**

Une filiale du groupe Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (*Saudi Monetary Authority*) toute distribution de dividendes.

## 6.16 Immeubles de placement

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	6 303	4	2 341	(2 150)	-	73	6 571
Amortissements et dépréciations	(425)	(3)	(29)	21	-	(6)	(442)
<b>Valeur au bilan <sup>(1)</sup></b>	<b>5 878</b>	<b>1</b>	<b>2 312</b>	<b>(2 129)</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>6 129</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	01/01/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	5 003	1	1 739	(880)	-	440	6 303
Amortissements et dépréciations	(393)	(1)	(30)	35	-	(36)	(425)
<b>Valeur au bilan <sup>(1)</sup></b>	<b>4 610</b>	<b>-</b>	<b>1 709</b>	<b>(845)</b>	<b>-</b>	<b>404</b>	<b>5 878</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 9 245 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 8 345 millions d'euros au 31 décembre 2015.

		31/12/2016	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	9 080	8 180
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	165	165
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>9 245</b>	<b>8 345</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

## 6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	16 314	164	1 203	(955)	(65)	81	16 742
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(9 358)	(28)	(807)	640	29	(44)	(9 568)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 956</b>	<b>136</b>	<b>396</b>	<b>(315)</b>	<b>(36)</b>	<b>37</b>	<b>7 174</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	5 734	4	484	(367)	(12)	4	5 847
Amortissements et dépréciations	(4 026)	-	(348)	291	8	(49)	(4 124)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 708</b>	<b>4</b>	<b>136</b>	<b>(76)</b>	<b>(4)</b>	<b>(45)</b>	<b>1 723</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	15 860	(129)	1 285	(816)	56	58	16 314
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(9 099)	85	(765)	521	(33)	(67)	(9 358)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 761</b>	<b>(44)</b>	<b>520</b>	<b>(295)</b>	<b>23</b>	<b>(9)</b>	<b>6 956</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	5 393	15	451	(134)	12	(3)	5 734
Amortissements et dépréciations	(3 714)	11	(331)	57	(11)	(38)	(4 026)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 679</b>	<b>26</b>	<b>120</b>	<b>(77)</b>	<b>1</b>	<b>(41)</b>	<b>1 708</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.18 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2015		Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016	
	BRUT	NET						BRUT	NET
<b>Banque de proximité en France</b>	5 572	5 559	10	-	(540)	-	-	5 582	5 029
- dont LCL	5 558	5 558			(540)			5 558	5 018
- dont Caisses Régionales	14	1	10					24	11
<b>Banque de proximité à l'international</b>	3 487	2 063	-	-	-	(51)	-	3 395	2 012
- dont Italie	3 042	1 762						3 042	1 762
- dont Pologne	221	221				(7)		214	214
- dont Ukraine	50	-						46	-
- dont autres pays	174	80				(44)		93	36
<b>Gestion de l'épargne et Assurances</b>	4 330	4 330	134	-	-	7	-	4 471	4 471
- dont gestion d'actifs	2 246	2 246	134			1		2 381	2 381
- dont assurances	1 262	1 262						1 261	1 262
- dont banque privée internationale	822	822				6		829	828
<b>Services Financiers Spécialisés</b>	2 727	1 024	-	-	-	-	-	2 727	1 024
- dont crédit à la consommation - hors Agos	1 693	954						1 693	954
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-						569	-
- dont factoring	465	70						465	70
<b>Grandes clientèles</b>	2 462	1 142	11	-	-	-	-	2 472	1 153
- dont banque de financement et d'investissement	1 807	487	11					1 817	498
- dont services aux institutionnels	655	655						655	655
<b>Activités hors métiers</b>	71	71						71	71
<b>Total</b>	<b>18 649</b>	<b>14 189</b>	<b>155</b>	<b>-</b>	<b>(540)</b>	<b>(45)</b>	<b>-</b>	<b>18 718</b>	<b>13 760</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>18 337</b>	<b>13 897</b>	<b>123</b>	<b>-</b>	<b>(540)</b>	<b>(44)</b>	<b>-</b>	<b>18 373</b>	<b>13 435</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	312	292	32					345	325

### DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Une politique monétaire toujours très accommodante conduite par la Banque Centrale Européenne induisant des taux courts Euro négatifs sur l'horizon triennal de projection des flux.
- Une croissance en zone euro qui demeure modérée et hétérogène : reprise très graduelle en France qui s'appuie sur la consommation et la consolidation du retour progressif de la croissance en Italie. Les taux longs européens, malgré des accès de volatilité, devraient rester bas même en cas de remontée progressive.
- Une légère accélération de la croissance aux États-Unis après une année 2016 modeste, grâce à la consommation des ménages et à une politique monétaire conciliante malgré le resserrement progressif attendu.
- Une croissance qui devrait s'améliorer modérément dans les pays émergents mais avec des situations différenciées : ralentissement très progressif de l'économie en Chine sur plusieurs années, amélioration du Brésil et de la Russie qui peinent à s'extraire de la récession.

- Au 31 décembre 2016, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2016	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France	2,0%	7,9%	8,0%
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 7,0 %	9,2% à 18,5%	9,5%
Services financiers spécialisés	2,0%	7,9% à 8,4%	8,0% à 9,5%
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	7,9 % à 10,6 %	9,5% 80% de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes Clientèles	2,0%	8,4% à 9,7%	9,5%

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. dès l'an passé, à relever le niveau de fonds propres alloués en pourcentage des emplois pondérés pour certaines entités. Les nouvelles exigences de fonds propres communiquées fin 2016 à l'issue du SREP ont, dans l'ensemble, réduit les exigences prudentielles au titre du Pilier 2 appliquées au Groupe Crédit Agricole, à Crédit Agricole S.A. et à certaines de ses filiales. A titre de prudence, nous avons toutefois retenu, pour chacune des UGT, une exigence de fonds propres correspondant au niveau le plus élevé entre le ratio exigé au titre du Pilier 2 Requirement et le taux d'allocation retenu en 2015.

Ainsi, au 31 décembre 2016, les fonds propres alloués aux Grandes Clientèles, à la Gestion d'actifs, aux Services aux investisseurs, aux Activités de crédit à la consommation et à la Banque de Proximité à l'International restent à 9,5% des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2016 pour l'ensemble des pôles métiers reflète le maintien à un niveau faible des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France. Cette évolution se traduit par une relative stabilité des taux retenus par rapport à fin 2015.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2016 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2015 à l'exception du taux appliqué aux activités en Egypte pour refléter une prévision d'inflation durablement plus élevée dans ce pays, dont la contrepartie est l'accroissement sensible du taux d'actualisation.

## SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

En 2016	Sensibilité aux fonds propres alloués <i>+100bp</i>	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
		<i>-50bp</i>	<i>+50bp</i>	<i>-10%</i>	<i>+10%</i>
Banque de proximité en France	(4,8%)	+8,3%	(7,0%)	+2,4%	(2,4%)
Banque de proximité à l'international	(4,5%)	+7,0%	(6,1%)	+3,9%	(3,9%)
Services financiers spécialisés	(6,7%)	+8,9%	(7,6%)	+10,4%	(10,4%)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,6%)	+7,3%	(6,2%)	n.s	n.s
Grandes clientèles	(8,2%)	+7,3%	(6,4%)	+2,2%	(2,2%)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT de Banque de Proximité en France – LCL et en Italie, affectées par la prise en considération de taux durablement bas, sont les plus sensibles aux dégradations des paramètres du modèle. Concernant l'UGT Banque de Proximité en France – LCL, l'écart d'acquisition qui lui est attaché ayant été déprécié cette année, la valeur d'utilité est égale à la valeur consolidée.

S'agissant des paramètres financiers, outre l'UGT Banque de Proximité en France – LCL pour les raisons exposées précédemment, les scénarios testés ne conduisent à identifier un besoin de dépréciation que pour l'UGT Cariparma. En effet :

- une variation de +50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 660 millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité en France – LCL et entraînerait un besoin de dépréciation de 150 millions d'euros sur l'UGT Cariparma,
- une variation de +100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 450 millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité en France – LCL et entraînerait une dépréciation d'environ 65 millions d'euros sur l'UGT Cariparma.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que la valorisation des UGT est surtout sensible à une dégradation des hypothèses de coût du risque en dernière année de projection. Ainsi,

- une variation de +10% du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 322 millions d'euros, réparti de la manière suivante :
  - 220 millions d'euros complémentaires sur l'UGT Banque de Proximité en France – LCL
  - 100 millions d'euros sur l'UGT Crédit Agricole Consumer Finance
  - 2 millions d'euros sur l'UGT Cariparma
- Un scénario de variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection entraînerait une dépréciation d'environ 40 millions d'euros sur l'UGT

Cariparma et un complément de l'ordre de 315 millions sur l'UGT Banque de Proximité en France – LCL.

## 6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance

### VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	159 397	6 139	14 314	1 636	181 486
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	91 550	-	12 017	-	103 567
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 476	-	1 193	-	3 669
Participation aux bénéfices différée passive	20 554	75	474	-	21 103
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>273 977</b>	<b>6 214</b>	<b>27 998</b>	<b>1 636</b>	<b>309 825</b>
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(827)	(348)	(55)	(261)	(1 491)
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>273 150</b>	<b>5 866</b>	<b>27 943</b>	<b>1 375</b>	<b>308 334</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	149 093	5 005	13 140	1 542	168 780
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	94 317	-	10 825	-	105 142
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 349	-	1 139	-	3 488
Participation aux bénéfices différée passive	18 612	74	701	-	19 387
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>264 371</b>	<b>5 079</b>	<b>25 805</b>	<b>1 542</b>	<b>296 797</b>
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(817)	(220)	(50)	(302)	(1 389)
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>263 554</b>	<b>4 859</b>	<b>25 755</b>	<b>1 240</b>	<b>295 408</b>

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.



La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 s'analyse ainsi :

	31/12/2016 PBD passive	31/12/2015 PBD passive
<b>Participation aux bénéfices différée avant impôt</b>		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	18 905	17 299
<i>Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup></i>	18 008	15 647
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	142	1 652
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(323)	(711)
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	2 521	2 799
<b>Total</b>	<b>21 103</b>	<b>19 387</b>

(1) cf. Note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

## 6.20 Provisions

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	903	-	286	-	-	-	-	1 189
Risques d'exécution des engagements par signature	392	-	150	(6)	(127)	17	(1)	425
Risques opérationnels	445	-	203	(49)	(82)	-	1	518
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	1 913	-	241	(207)	(90)	(3)	188	2 042
Litiges divers	1 240	1	378	(151)	(207)	(2)	(24)	1 235
Participations	12	-	8	(2)	(3)	-	(1)	14
Restructurations	17	3	35	(5)	(2)	-	-	48
Autres risques	1 190	2	352	(310)	(218)	3	20	1 039
<b>Total</b>	<b>6 112</b>	<b>6</b>	<b>1 653</b>	<b>(730)</b>	<b>(729)</b>	<b>15</b>	<b>183</b>	<b>6 510</b>

(1) cf. Notes 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi et 7.5 Autres avantages sociaux

	01/01/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	933	-	123	-	(153)	-	-	903
Risques d'exécution des engagements par signature	421	2	177	(10)	(180)	(17)	(1)	392
Risques opérationnels	470	-	99	(32)	(94)	1	1	445
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 041	1	160	(228)	(48)	30	(43)	1 913
Litiges divers	1 533	(1)	784	(939)	(178)	43	(2)	1 240
Participations	23	-	10	(15)	(7)	-	1	12
Restructurations	29	(3)	1	(2)	(4)	-	(4)	17
Autres risques	1 376	1	458	(199)	(456)	(5)	15	1 190
<b>Total</b>	<b>6 826</b>	<b>-</b>	<b>1 812</b>	<b>(1 425)</b>	<b>(1 120)</b>	<b>52</b>	<b>(33)</b>	<b>6 112</b>

Au 31 décembre 2016, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 120 millions d'euros (131 millions d'euros en 2015) de provisions au titre des coûts sociaux des plans et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

## CONTRÔLES FISCAUX

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013.

L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

Ce redressement est contesté. Au regard des circonstances de l'espèce, il n'est pas provisionné.

- **Contrôle fiscal LCL**

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seule une sanction relative à l'épargne réglementée fait actuellement l'objet d'un contentieux.

LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité ainsi que d'un contrôle de l'épargne réglementée portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Le contrôle a pris fin en 2016 et tous les redressements ont été réglés.

La provision qui couvrait l'ensemble des conséquences du contrôle a été reprise à hauteur des règlements effectués.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris**

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Une proposition de rectification effectuée à titre interruptif a été reçue fin 2016. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Contrôle fiscal Merisma**

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

- **Contrôle fiscaux Crédit Agricole CIB Milan et Londres en matière de prix de transfert**

Crédit Agricole CIB Milan et Londres ont, suite à contrôles, reçu des propositions de rectification respectivement sur les exercices 2005 à 2011 et 2003-2006 & 2008 émises par les autorités fiscales italiennes et britanniques en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes et franco-britanniques a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Garantie de passif CLSA**

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

A la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole S.A. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Crédit Agricole Indosuez Wealth**

Crédit Agricole Indosuez Wealth (anciennement Crédit Agricole Private Banking) a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013. Une proposition de rectification a été reçue fin 2015. La plupart des redressements ont été contestés, une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés. Des échanges avec l'Administration sont intervenus en 2016. A défaut de conclusion au 31 décembre 2016, cette provision est maintenue.

Crédit Agricole Indosuez Wealth fait de nouveau l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 et 2015. Une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, fait l'objet d'un contentieux et est soumis au Conseil d'Etat en l'état de la procédure. Il a été intégralement acquitté.

- **Contrôle fiscal Pacifica**

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Pacifica a également fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013 et 2014. Les redressements notifiés ont été partiellement contestés et sont provisionnés.

## ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

- **Office of Foreign Assets Control (OFAC)**

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le groupe Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité du groupe Crédit Agricole sera soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprendront une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

- **Euribor/Libor et autres indices (Cf. « Note 2.7 Euribor/Libor »)**

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114,7 millions d'euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et en demanderont l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), celles-ci sont toujours au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité.

L'action de groupe "Lieberman" est pour le moment suspendue pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New York. S'agissant de l'action de groupe "Sullivan", Crédit

Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (*motion to dismiss*).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux Etats-Unis (« *Frontpoint* ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (« *motion to dismiss* »).

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

- **Bonds SSA**

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*). Crédit Agricole SA et Crédit Agricole-CIB sont cités avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (*class actions*) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2017. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

## PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	41 774	33 078
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	26 188	25 138
Ancienneté de plus de 10 ans	25 967	26 499
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>93 929</b>	<b>84 715</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>11 396</b>	<b>11 570</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>105 324</b>	<b>96 285</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

**Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	175	250
Comptes épargne-logement	949	1 330
<b>Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 124</b>	<b>1 580</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	287	183
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	138	92
Ancienneté de plus de 10 ans	764	628
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 189</b>	<b>903</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		-
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 189</b>	<b>903</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	903	286			1 189
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>903</b>	<b>286</b>	-	-	<b>1 189</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

## 6.21 Capitaux propres

### INSTRUMENTS FINANCIERS À DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - Part du groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2015	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2016	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération Part du Groupe cumulée	Frais d'émission net d'impôts	Impact en Capitaux propres - Part du Groupe cumulé
				<i>(en millions de devises d'émission)</i>	<i>(en millions d'euros)</i>			
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(347)	(8)	928
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(131)	(4)	472
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(176)	(6)	818
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(168)	(6)	797
19/01/2016	USD			1 250	1 150	(85)	(8)	1 057
<b>Emissions Crédit Agricole S.A.</b>					<b>5 011</b>	<b>(907)</b>	<b>(32)</b>	<b>4 072</b>
14/10/2014	EUR					(68)	(3)	(71)
13/01/2015	EUR					(43)	(3)	(46)
<b>Emissions Assurance</b>						<b>(111)</b>	<b>(6)</b>	<b>(117)</b>
<b>Emissions souscrites en interne (effet Part Groupe / Participations ne donnant pas le contrôle)</b>								
<b>TOTAL</b>					<b>5 011</b>	<b>(1 018)</b>	<b>(38)</b>	<b>3 955</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2015	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2016	Montant en euros au cours d'origine
				<i>(en millions de devises d'émission)</i>	<i>(en millions d'euros)</i>
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	981	1	982	982
<b>TOTAL</b>				<b>1 727</b>	<b>1 727</b>

Les mouvements relatifs aux titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres – Part du groupe se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres super subordonnés à durée indéterminée</b>		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(397)	(316)
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	136	120
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	(8)	-
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(76)	(34)
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	26	13
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(3)



## 6.22 Participations ne donnant pas le contrôle

### INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2016				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13%	13%	36	758	32
Groupe Amundi	24%	24%	135	1 041	84
Groupe Caceis	15%	15%	18	219	-
Agos	39%	39%	87	489	66
Autres entités <sup>(1)</sup>			71	2 039	49
<b>Total</b>			<b>347</b>	<b>4 546</b>	<b>231</b>

(1) dont 1 727 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2015				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13%	13%	39	775	22
Groupe Amundi	24%	24%	113	994	48
Groupe Caceis	15%	15%	17	199	6
CA Preferred Funding LLC	0%	0%	49	-	54
Agos	39%	39%	102	467	-
Autres entités <sup>(1)</sup>			68	2 096	28
<b>Total</b>			<b>388</b>	<b>4 531</b>	<b>158</b>

(1) dont 1 726 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	52 992	1 710	219	125
Groupe Amundi	13 918	1 677	569	602
Groupe Caceis	62 087	750	118	198
Agos	17 077	914	241	240
<b>Total</b>	<b>146 074</b>	<b>5 051</b>	<b>1 147</b>	<b>1 165</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	51 377	1 770	230	266
Groupe Amundi	12 932	1 657	520	512
Groupe Caceis	54 999	748	114	135
CA Preferred Funding LLC	-	12	12	12
Agos	17 154	973	298	300
<b>Total</b>	<b>136 462</b>	<b>5 160</b>	<b>1 174</b>	<b>1 225</b>

### 6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	31 254	-	-	-	-	31 254
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	85 756	27 814	43 969	93 322	73 619	324 480
Instruments dérivés de couverture	1 961	2 908	7 061	12 459	-	24 389
Actifs financiers disponibles à la vente	19 137	29 573	90 831	159 277	41 054	339 872
Prêts et créances sur les établissements de crédit	53 745	6 301	33 770	1 543	748	96 107
Prêts et créances sur la clientèle	104 975	74 304	271 862	319 524	3 299	773 964
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 915	-	-	-	-	10 915
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 079	1 810	9 655	17 623	-	30 167
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>308 822</b>	<b>142 710</b>	<b>457 148</b>	<b>603 748</b>	<b>118 720</b>	<b>1 631 148</b>
Banques centrales	2 223	-	1 900	-	-	4 123
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 694	20 993	52 248	96 176	27	242 138
Instruments dérivés de couverture	1 257	1 954	6 911	13 800	-	23 922
Dettes envers les établissements de crédit	42 180	9 091	20 689	6 683	187	78 830
Dettes envers la clientèle	578 172	44 599	60 622	8 882	985	693 260
Dettes représentées par un titre	48 700	34 225	39 683	45 463	-	168 071
Dettes subordonnées	891	161	7 783	15 600	5 127	29 562
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 510	-	-	-	-	11 510
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>757 627</b>	<b>111 023</b>	<b>189 836</b>	<b>186 604</b>	<b>6 326</b>	<b>1 251 416</b>

(en millions d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	39 262	-	-	-	-	39 262
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 900	22 956	52 605	99 706	74 301	344 468
Instruments dérivés de couverture	1 730	3 097	7 955	14 385	-	27 167
Actifs financiers disponibles à la vente	20 807	24 063	90 245	146 459	41 298	322 872
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 996	6 536	39 465	2 579	857	89 433
Prêts et créances sur la clientèle	101 081	74 117	259 386	302 306	3 496	740 386
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 452	-	-	-	-	16 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	337	3 742	7 613	18 937	-	30 629
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>314 565</b>	<b>134 511</b>	<b>457 269</b>	<b>584 372</b>	<b>119 952</b>	<b>1 610 669</b>
Banques centrales	2 401	-	1 452	-	-	3 853
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 836	16 981	56 868	103 508	-	250 193
Instruments dérivés de couverture	1 529	1 477	9 319	17 462	-	29 787
Dettes envers les établissements de crédit	52 271	8 177	26 354	5 861	246	92 909
Dettes envers la clientèle	545 532	40 051	66 717	10 835	-	663 135
Dettes représentées par un titre	49 652	34 872	39 255	44 031	-	167 810
Dettes subordonnées	28	518	10 383	12 461	5 616	29 006
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 063	-	-	-	-	15 063
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>739 312</b>	<b>102 076</b>	<b>210 348</b>	<b>194 158</b>	<b>5 862</b>	<b>1 251 756</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	(7 110)	(6 986)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(653)	(655)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(122)	(93)
Autres charges sociales	(2 006)	(2 014)
Intéressement et participation	(690)	(727)
Impôts et taxes sur rémunération	(851)	(844)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(11 432)</b>	<b>(11 319)</b>

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 55 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre une charge de 56 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de Résultat net part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

## 7.2 Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	103 507	103 788
Etranger	34 364	34 416
<b>Total</b>	<b>137 871</b>	<b>138 204</b>

## 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

### Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2016	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2015
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime professionnel agricole 1,24%	2 883	2 843
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime cadres dirigeants art 83	202	211
Pôle Banque de Proximité France - LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	338	330
Pôle Grandes Clientèles	CA CIB	Régime type art 83	4 402	4 802
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SI RCA/LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24%	3 511	3 351
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/C ACI/LA MDF	Régime cadres dirigeants art 83	68	69
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	CACI /CA Indosuez Wealth (France)/ CA Indosuez Gestion / CA Indosuez Wealth (Group)	Régime type art 83	758	723

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	Zone Euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes actuarielles au 31/12/N-1</b>	2 529	1 624	4 153	4 122
Ecart de change	-	(87)	(87)	132
Coût des services rendus sur l'exercice	128	45	173	183
Coût financier	46	35	81	81
Cotisations employés	3	13	16	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	(19)	(31)	(50)	(57)
Variation de périmètre	4	-	4	5
Prestations versées (obligatoire)	(118)	(60)	(178)	(277)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	(1)	(58)	(59)	(3)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières	165	170	335	(46)
<b>Dettes actuarielles au 31/12/N</b>	<b>2 737</b>	<b>1 651</b>	<b>4 388</b>	<b>4 153</b>

### DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Zone Euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services	(111)	(14)	(125)	(126)
Charge/produit d'intérêt net	(14)	(5)	(19)	(21)
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>(125)</b>	<b>(19)</b>	<b>(144)</b>	<b>(147)</b>

### DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	Zone Euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	491	313	804	805
Ecart de change	-	(3)	(3)	24
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	2	(74)	(72)	28
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	(1)	(58)	(59)	(3)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières	165	170	335	(46)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>166</b>	<b>35</b>	<b>201</b>	<b>3</b>

(1) dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

## VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone Euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	1 366	1 274	2 640	2 565
Ecart de change	-	(88)	(88)	104
Intérêt sur l'actif (produit)	27	31	58	56
Gains / (pertes) actuariels	(1)	74	73	(28)
Cotisations payées par l'employeur	95	76	171	127
Cotisations payées par les employés	1	13	14	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	3	-	3	(8)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	(1)
Prestations payées par le fonds	(65)	(57)	(122)	(188)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>1 426</b>	<b>1 323</b>	<b>2 749</b>	<b>2 640</b>

## VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone Euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	288	-	288	260
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	4	-	4	4
Gains / (pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	47	-	47	52
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	2	-	2	9
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(17)	-	(17)	(36)
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N</b>	<b>323</b>	<b>-</b>	<b>323</b>	<b>288</b>

## POSITION NETTE

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone Euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	(2 737)	(1 651)	(4 388)	(4 153)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 426	1 323	2 749	2 640
<b>Position nette (passif)/ actif fin de période</b>	<b>(1 311)</b>	<b>(328)</b>	<b>(1 639)</b>	<b>(1 513)</b>

## RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	Zone Euro		Hors zone euro	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	1,20%	1,85%	1,66%	2,42%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,32%	8,39%	1,16%	0,21%
Taux attendus d'augmentation des salaires <sup>(2)</sup>	1,37%	1,87%	1,36%	1,83%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,59%	10,00%	4,60%	10,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	8,8%	154	54	24,7%	327	327	15,6%	480	380
Obligations	69,8%	1 221	342	49,0%	648	647	60,9%	1 870	990
Immobiliers	4,3%	75		7,3%	97		5,6%	172	
Autres actifs	17,1%	299		19,0%	251		17,9%	550	

(1) dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,07 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,80 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 70% au 31 décembre 2016 (droits à remboursements inclus).

## 7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 396 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## 7.6 Paiements à base d'actions

### 7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Le dernier plan d'option d'achat d'actions de 2008 est arrivé à échéance le 15 juillet 2015 sans que le prix d'exercice ait été atteint. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2015 et en 2016.

### 7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en capitaux propres.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2017, mars 2018 et mars 2019.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des vesting conditions (conditions de présence et de performance).

### 7.6.3 SOUSCRIPTION D' ACTIONS PROPOSEES AUX SALARIES DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

L'augmentation de capital 2016 réservée aux salariés a été souscrite par 22 240 collaborateurs et ayants droits du Groupe pour un montant global de 278 millions d'euros pour l'ensemble des deux formules proposées (les salariés ont pu souscrire en « formule classique » et/ou à effet de levier dans « la formule multiple »).

Les actions ont été souscrites à 7,56 € en formule classique (8,17 € aux États-Unis). Ce prix est égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. constatés lors des séances de Bourse du 10 octobre au 4 novembre 2016 inclus (ou « le prix de référence »), à laquelle a été appliquée une décote de 20 % (15 % en formule classique pour les États-Unis sur la moyenne des cours du 4 et 7 novembre 2016).





L'avantage ainsi octroyé aux salariés s'est traduit par la comptabilisation d'une charge de - 25 millions d'euros représentant la différence entre la décote de 20% appliquée au prix de référence et le coût d'incessibilité de chacune des deux formules.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>210 920</b>	<b>190 969</b>
. Engagements en faveur des établissements de crédit	24 158	24 479
. Engagements en faveur de la clientèle	186 762	166 490
Ouverture de crédits confirmés	139 149	129 971
- Ouverture de crédits documentaires	5 080	3 360
- Autres ouvertures de crédits confirmés	134 069	126 611
Autres engagements en faveur de la clientèle	47 613	36 519
<b>Engagements de garantie</b>	<b>81 232</b>	<b>81 920</b>
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	6 759	7 708
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 284	2 191
Autres garanties	4 475	5 517
. Engagements d'ordre de la clientèle	74 473	74 212
Cautions immobilières	4 803	4 275
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 670	69 937
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>83 375</b>	<b>70 045</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	79 831	66 166
. Engagements reçus de la clientèle	3 544	3 879
<b>Engagements de garantie</b>	<b>277 360</b>	<b>265 367</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	84 076	76 155
. Engagements reçus de la clientèle	193 284	189 212
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	37 428	35 822
Autres garanties reçues	155 856	153 390

## INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	181 258	190 121
Titres prêtés	11 725	9 028
Dépôts de garantie sur opérations de marché	26 308	23 679
Autres dépôts de garantie		-
Titres et valeurs donnés en pension	73 835	80 727
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>293 126</b>	<b>303 555</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	5	319
Titres et valeurs reçus en pension	104 469	112 891
Titres vendus à découvert	19 937	22 092
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>124 411</b>	<b>135 302</b>

## CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2016, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 73,6 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 72,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, et 14,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 16,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 17,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, et 5,9 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 3,9 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 1,4 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A, 31,1 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

## GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 92,2 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 105,9 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2016.

## 9. Reclassements d'instruments financiers

### PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE :

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction " ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

### RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

#### Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2016 des reclassements de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2016, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2016 et la valeur au 31 décembre 2015 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2016			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée au 31/12/2016	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée 31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	638	629		9	8	629	621	806	795
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	139	139				139	139	359	359
<b>Total Actifs reclassés</b>	<b>777</b>	<b>768</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>768</b>	<b>760</b>	<b>1 165</b>	<b>1 154</b>

## CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés en 2016		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact en 2016		Impact cumulé au 31/12/2015		Impact en 2016		Impact cumulé au 31/12/2016	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(39)	(119)	1	(3)	(38)	(122)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	20	20	-	-	20	20
<b>Total Actifs reclassés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>(99)</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>(18)</b>	<b>(102)</b>

## **10. Juste valeur des instruments financiers**

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>870 071</b>	<b>908 186</b>		<b>327 443</b>	<b>580 742</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>96 107</b>	<b>96 973</b>	<b>1</b>	<b>96 182</b>	<b>790</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	16 180	16 358	-	16 246	112
Comptes et prêts à terme	52 315	52 998	-	52 776	222
Valeurs reçues en pension	13	13	-	-	13
Titres reçus en pension livrée	20 793	20 794	-	20 794	-
Prêts subordonnés	439	442	1	95	346
Titres non cotés sur un marché actif	6 367	6 368	-	6 271	97
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>773 964</b>	<b>811 213</b>	-	<b>231 261</b>	<b>579 952</b>
Créances commerciales	40 055	40 264	-	19 267	20 997
Autres concours à la clientèle	698 990	734 738	-	192 986	541 752
Titres reçus en pension livrée	3 460	3 460	-	3 345	115
Prêts subordonnés	114	116	-	15	101
Titres non cotés sur un marché actif	15 187	15 188	-	255	14 933
Créances nées d'opérations d'assurance directe	379	379	-	62	317
Créances nées d'opérations de réassurance	408	408	-	2	406
Avance en comptes courants d'associés	923	973	-	746	227
Comptes ordinaires débiteurs	14 448	15 687	-	14 583	1 104
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>30 167</b>	<b>33 840</b>	<b>32 764</b>	<b>1 076</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	18 963	21 363	20 530	833	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 204	12 477	12 234	243	-
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>900 238</b>	<b>942 026</b>	<b>32 765</b>	<b>328 519</b>	<b>580 742</b>



<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>829 819</b>	<b>864 082</b>	<b>1</b>	<b>290 173</b>	<b>573 908</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>89 433</b>	<b>90 388</b>	<b>1</b>	<b>89 522</b>	<b>865</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	12 012	12 411	-	12 374	37
Comptes et prêts à terme	47 877	48 433	-	48 095	338
Valeurs reçues en pension	38	37	-	-	37
Titres reçus en pension livrée	19 466	19 466	-	19 466	-
Prêts subordonnés	439	440	1	95	344
Titres non cotés sur un marché actif	9 597	9 597	-	9 488	109
Autres prêts et créances	4	4	-	4	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>740 386</b>	<b>773 694</b>	<b>-</b>	<b>200 651</b>	<b>573 043</b>
Créances commerciales	36 638	37 506	-	18 245	19 261
Autres concours à la clientèle	668 540	699 655	-	161 924	537 731
Titres reçus en pension livrée	4 602	4 602	-	4 449	153
Prêts subordonnés	142	142	-	17	125
Titres non cotés sur un marché actif	12 869	12 871	-	223	12 648
Créances nées d'opérations d'assurance directe	911	911	-	47	864
Créances nées d'opérations de réassurance	349	349	-	-	349
Avance en comptes courants d'associés	950	1 006	-	678	328
Comptes ordinaires débiteurs	15 385	16 652	-	15 068	1 584
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>30 629</b>	<b>34 113</b>	<b>34 063</b>	<b>50</b>	<b>-</b>
Effets publics et valeurs assimilées	19 974	22 300	22 275	25	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 655	11 813	11 788	25	-
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>860 448</b>	<b>898 195</b>	<b>34 064</b>	<b>290 223</b>	<b>573 908</b>

## PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>78 830</b>	<b>78 912</b>	<b>-</b>	<b>78 083</b>	<b>829</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	8 400	8 400	-	8 400	-
Comptes et emprunts à terme	45 546	45 626	-	44 797	829
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	24 884	24 886	-	24 886	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>693 260</b>	<b>693 368</b>	<b>-</b>	<b>356 744</b>	<b>336 624</b>
Comptes ordinaires créditeurs	278 378	278 379	-	274 971	3 408
Comptes d'épargne à régime spécial	265 514	265 514	-	4 516	260 998
Autres dettes envers la clientèle	142 764	142 834	-	72 430	70 404
Titres donnés en pension livrée	4 761	4 769	-	4 769	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	762	767	-	58	709
Dettes nées d'opérations de réassurance	314	338	-	-	338
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	767	767	-	-	767
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>168 071</b>	<b>185 401</b>	<b>24 975</b>	<b>160 210</b>	<b>216</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>29 562</b>	<b>30 537</b>	<b>26 396</b>	<b>4 141</b>	<b>-</b>
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>969 723</b>	<b>988 218</b>	<b>51 371</b>	<b>599 178</b>	<b>337 669</b>



<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>92 909</b>	<b>93 280</b>	-	<b>92 430</b>	<b>850</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 279	9 277	-	9 277	-
Comptes et emprunts à terme	53 461	53 819	-	52 969	850
Valeurs données en pension	105	105	-	105	-
Titres donnés en pension livrée	30 064	30 079	-	30 079	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>663 135</b>	<b>663 546</b>	-	<b>331 529</b>	<b>332 017</b>
Comptes ordinaires créditeurs	247 821	248 100	-	247 612	488
Comptes d'épargne à régime spécial	254 943	254 943	-	3 039	251 904
Autres dettes envers la clientèle	154 341	154 475	-	77 021	77 454
Titres donnés en pension livrée	3 945	3 943	-	3 844	99
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 063	1 063	-	13	1 050
Dettes nées d'opérations de réassurance	266	266	-	-	266
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	756	756	-	-	756
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>167 810</b>	<b>189 291</b>	<b>32 597</b>	<b>155 157</b>	<b>1 537</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>29 006</b>	<b>30 246</b>	<b>25 210</b>	<b>2 428</b>	<b>2 608</b>
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>952 860</b>	<b>976 363</b>	<b>57 807</b>	<b>581 544</b>	<b>337 012</b>

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation:

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de *mark-to-market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

**Les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

L'ajustement de FVA (Funding Valuation Adjustment)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Valuation Adjustment lié au financement de ces instruments.

## RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	Prix cotés sur	Valorisation	Valorisation
		actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	fondée sur des données observables : Niveau 2	fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>237 550</b>	<b>20 463</b>	<b>214 613</b>	<b>2 474</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	469	-	-	469
Titres reçus en pension livrée	71 631	-	71 631	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	18 013	16 546	1 249	218
Effets publics et valeurs assimilées	12 010	11 134	876	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 083	2 515	350	218
Actions et autres titres à revenu variable	2 920	2 897	23	-
Instruments dérivés	147 437	3 917	141 733	1 787
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>86 930</b>	<b>51 780</b>	<b>30 975</b>	<b>4 175</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	42 934	22 943	19 989	2
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	43 996	28 837	10 986	4 173
Effets publics et valeurs assimilées	3 729	3 729	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 990	17 012	6 798	180
Actions et autres titres à revenu variable	16 277	8 096	4 188	3 993
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>339 872</b>	<b>284 497</b>	<b>52 935</b>	<b>2 440</b>
Effets publics et valeurs assimilées	80 222	79 416	806	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	225 908	184 183	41 450	275
Actions et autres titres à revenu variable	33 742	20 898	10 679	2 165
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>24 389</b>	<b>5</b>	<b>24 367</b>	<b>17</b>
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>688 741</b>	<b>356 745</b>	<b>322 890</b>	<b>9 106</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			9 697	9
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		870		260
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		4	1 325	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>874</b>	<b>11 022</b>	<b>269</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>258 686</b>	<b>26 594</b>	<b>228 917</b>	<b>3 175</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	526	-	-	526
Titres reçus en pension livrée	81 194	-	81 194	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 445	23 693	1 478	274
Effets publics et valeurs assimilées	16 012	15 810	202	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 026	4 478	1 274	274
Actions et autres titres à revenu variable	3 407	3 405	2	-
Instruments dérivés	151 521	2 901	146 245	2 375
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>85 782</b>	<b>58 172</b>	<b>23 368</b>	<b>4 242</b>
Créances sur les établissements de crédit	645	-	645	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 911	23 392	15 501	18
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	46 226	34 780	7 222	4 224
Effets publics et valeurs assimilées	3 631	3 631	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 067	21 738	3 148	181
Actions et autres titres à revenu variable	17 528	9 411	4 074	4 043
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>322 872</b>	<b>277 411</b>	<b>42 986</b>	<b>2 475</b>
Effets publics et valeurs assimilées	77 923	77 272	651	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 463	179 678	33 656	129
Actions et autres titres à revenu variable	31 486	20 461	8 679	2 346 <sup>(1)</sup>
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>27 167</b>	<b>10</b>	<b>27 140</b>	<b>17</b>
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>694 507</b>	<b>362 187</b>	<b>322 411</b>	<b>9 909</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 115	109
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 740		61
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		17	452	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>1 757</b>	<b>1 567</b>	<b>170</b>

(1) dont 245 millions d'euros de plus-value latente (dont - 13 millions d'euros d'impôt différé) constatée sur les titres Visa Europe rachetés le 21 juin 2016 (cf Note 2.6 Rachat de Visa Europe par Visa Inc.).

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1</b>	<b>Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2</b>	<b>Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>210 648</b>	<b>23 530</b>	<b>183 947</b>	<b>3 171</b>
Titres vendus à découvert	19 940	19 376	504	60
Titres donnés en pension livrée	44 179	390	43 789	-
Dettes représentées par un titre	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	146 528	3 763	139 654	3 111
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>31 490</b>	<b>4 093</b>	<b>18 724</b>	<b>8 673</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>23 922</b>	<b>2</b>	<b>23 486</b>	<b>434</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>266 060</b>	<b>27 625</b>	<b>226 157</b>	<b>12 278</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			505	9
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				730
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			808	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>			<b>1 313</b>	<b>739</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des passifs détenus à des fins de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>218 157</b>	<b>25 654</b>	<b>189 290</b>	<b>3 213</b>
Titres vendus à découvert	22 097	22 096	-	1
Titres donnés en pension livrée	46 614	390	46 224	-
Dettes représentées par un titre	3	3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	149 443	3 165	143 066	3 212
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>32 036</b>	<b>8 762</b>	<b>16 452</b>	<b>6 822</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>29 787</b>	<b>2</b>	<b>29 382</b>	<b>403</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>279 980</b>	<b>34 418</b>	<b>235 124</b>	<b>10 438</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		46		176
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	306	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>46</b>	<b>306</b>	<b>176</b>

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

### Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et d'agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes, considérées comme exécutables et mises à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

### Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est



fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, *Spread* de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;

- les produits multi-sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross asset* de type *dual range*, les baskets de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés "*Vol Bonds*") ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012 ;
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés du pôle Grandes Clientèles.

## AU 31 DÉCEMBRE 2016

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	1 766	3 200	Produits annulables de maturité longue ( <i>swaps</i> annulables, <i>swaps</i> zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	
			Options portant sur une différence de taux		Corrélation CMS	0%/100%
			<i>Swaps</i> de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés	Taux de prépaiement	0%/50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50%/80%
			Produits multi-sous-jacent ( <i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation taux/change	-50%/50%
					Corrélation -Fx/ <i>Equity</i>	-50%/75%
					Corrélation - Change / Change	-20%/50%
Corrélation - Taux d'intérêt/ <i>Equity</i>	-25%/75%					
Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10%/100%					
Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75%/75%					
Dérivés de crédit	70	30	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50%/90%



## VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponible à la vente			Instruments dérivés de couverture	
		Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction			Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable
			Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction				Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<i>(en millions d'euros)</i>															
<b>Solde d'ouverture retraité (01/01/2016)</b>	<b>9 909</b>	<b>526</b>	<b>274</b>	<b>-</b>	<b>274</b>	<b>2 375</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>181</b>	<b>4 043</b>	<b>4 224</b>	<b>-</b>	<b>129</b>	<b>2 346</b>	<b>17</b>
Gains / pertes de la période	132	(72)	(55)	-	(55)	(100)	(8)	-	(1)	68	67	-	247	53	-
<i>Comptabilisés en résultat</i>	231	(65)	(55)	-	(55)	(100)	(8)	-	(1)	68	67	-	247	145	-
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	(99)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(92)	-
Achats de la période	1 608	75	4	-	4	229	-	-	-	1 130	1 130	-	26	144	-
Ventes de la période	(1 802)	(385)	(2)	-	(2)	(196)	(8)	-	-	(602)	(602)	-	(253)	(356)	-
Emissions de la période	83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83	-
Dénouements de la période	(96)	-	(1)	-	(1)	(121)	-	-	-	-	-	-	-	26	-
Reclassements de la période	326	325	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Variations liées au périmètre de la période	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	9	-
Transferts	(1 060)	-	(2)	-	(2)	(400)	-	-	-	(646)	(646)	-	129	(141)	-
<i>Transferts vers niveau 3</i>	269	-	-	-	-	25	-	-	-	2	2	-	223	19	-
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(1 329)	-	(2)	-	(2)	(425)	-	-	-	(648)	(648)	-	(94)	(160)	-
<b>Solde de clôture (31/12/2016)</b>	<b>9 106</b>	<b>469</b>	<b>218</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>1 787</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>180</b>	<b>3 993</b>	<b>4 173</b>	<b>-</b>	<b>275</b>	<b>2 165</b>	<b>17</b>

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Solde d'ouverture retraité (01/01/2016)</b>	<b>10 438</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3 212</b>	<b>6 822</b>	<b>403</b>
Gains / pertes de la période	73	60	-	55	(88)	46
<i>Comptabilisés en résultat</i>	73	60	-	55	(88)	46
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	187	-	-	185	-	2
Ventes de la période	(220)	(1)	-	(219)	-	-
Emissions de la période	3 173	-	-	-	3 151	22
Dénouements de la période	(1 304)	-	-	(85)	(1 189)	(30)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	(69)	-	-	(37)	(23)	(9)
<i>Transferts vers niveau 3</i>	739	-	-	40	699	-
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(808)	-	-	(77)	(722)	(9)
<b>Solde de clôture (31/12/2016)</b>	<b>12 278</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>3 111</b>	<b>8 673</b>	<b>434</b>

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

**Sur le périmètre des dérivés de taux**, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

L'exposition aux corrélations provient essentiellement, au sein de la ligne d'activité Non Linéaire, des activités *Cross Assets*.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains *swaps* dits « de titrisation », i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *mark-to-market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

### Calcul des impacts :

- Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations *cross assets* (ex : *Equity/FX* ou *IR/Equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par *book*, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2016, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 6,8 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 31 décembre 2015 (+/- 6,7 millions d'euros). Il n'y plus d'activités « *Legacy* », les opérations ont été annulées ou transférées dans les *books Structured Euro, Non Euro* et JPY.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- *Cross Asset* : 2 millions d'euros (vs 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) avec une baisse de -1,3 million d'euros principalement expliquée par la baisse de la corrélation taux-taux EUR/GBP suite à l'annulation de certaines opérations.
- *Structured Non Euro* : 1,9 million d'euros (vs. 1,3 million d'euros).
- *Structured Euro* : 2 millions d'euros. L'augmentation des stress sur les activités *Structured* est expliquée par le développement du business et donc à un accroissement de ce facteur de risque.
- *Long Term FX* : 0,6 million d'euros (vs. 0,8 million d'euros).

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

- Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des *spreads* de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 k€/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les *swaps* de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *mark-to-market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

### 10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>45</b>	<b>65</b>
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	33	16
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(9)	(36)
Intéressement et participation	-	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
<b>Marge différée en fin de période</b>	<b>69</b>	<b>45</b>



## **11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016**

### **11.1 Information sur les filiales**

#### **11.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS**

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

##### **Contraintes réglementaires**

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

##### **Contraintes légales**

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

##### **Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance**

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

##### **Autres contraintes**

Les filiales du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB Algérie et Crédit Agricole Ukraine, doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie et la Banque Nationale d'Ukraine) la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypt est limité par la restriction imposée par la Banque Centrale d'Egypte sur la conversion de la livre égyptienne.

### **11.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES**

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2016, le montant de ces émissions est de 21 milliards d'euros contre 19 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2016, le montant de ces lignes de liquidités est de 31 milliards d'euros contre 25 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

### **11.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS**

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.



## 11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social et différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
<b>BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE</b>										
<b>Établissement bancaire et financier</b>										
2.471 Caisses locales	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
38 Caisses régionales	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque Chalais	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque Thémis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Bforbank S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur, Agence de Monaco	Globale	D3	Monaco	France	Succursale	100,0		100,0		
Cofam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CRCAM SUD MED. SUC	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Interfmo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
LCL	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sircam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Sociétés de crédit-bail et location</b>										
Locam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Sociétés d'investissement</b>										
Audaxis France	Équivalence		France		Entreprise associée	6,3	6,3	6,1	6,3	
Bercy Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Centre France Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CACF Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CADS Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Calixte Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CD COM (ChampagneFM)	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2		24,2		
CAP REGIES	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2		22,4		
Cercle Bleu	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,2	23,9	25,2	
CINENEWS	Équivalence	S1	France		Entreprise associée		9,5		9,5	
Contact FM	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
Courrier Picard	Équivalence		France		Entreprise associée	24,9	24,9	23,9	24,9	
Crédit Agricole F.C. Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
HAPPY FM	Équivalence	E3	France		Entreprise associée	25,2		24,2		
Images en Nord	Équivalence		France		Entreprise associée	13,3	13,2	12,7	13,2	
Internep	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
La Voix Conseil	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
La Voix du Nord	Équivalence		France		Entreprise associée	24,2	24,2	24,2	24,2	
L'Aisne Nouvelle	Équivalence		France		Entreprise associée	24,5	25,2	23,2	25,2	
L'ARDENNAIS	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2		23,0		
L'EST ECLAIR	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2		23,0		
L'immobilière d'A. Côté	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
L'indépendant du P. de Calais	Équivalence		France		Entreprise associée	12,4	12,5	11,9	12,5	
NEW POLE CAP	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	23,9		23,0		
Nord Capital Investissement	Globale		France		Filiale	99,3	99,3	99,3	99,3	
Nord Eclair	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
Nord Littoral	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
NORDSPRESS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
NECI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Nep TV	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	22,6	24,2	22,6	
Nord Est Expansion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Picardie Matin	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	23,8	25,2	
Presse Flamande	Équivalence		France		Entreprise associée	24,9	24,9	23,9	24,9	
LA VOIX MEDIAS	Équivalence	D1	France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	25,2	
Répondances	Équivalence		France		Entreprise associée	23,1	23,1	22,2	23,1	
Sequana	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Socadit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOC D'ÉDITION & PUBLICATION LIBERATION (LIBERATION CHAMPAGNE)	Équivalence	D1, D3	France		Entreprise associée	25,1		22,9		
SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	24,3		22,1		
STM	Équivalence		France		Entreprise associée	15,8	15,6	8,5	15,6	
TELE SAINT QUENTIN	Équivalence		France		Entreprise associée	5,7	5,6	5,4	5,6	
Imprimerie du Messenger	Équivalence	D1	France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,1	25,2	
Vox du Nord Budant	Équivalence		France		Entreprise associée	12,6	12,6	12,1	12,6	
GROUPE ROSSEL LA VOIX	Équivalence	D1	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2	
<b>Assurance</b>										
Camca Assurance	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Camca Courtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Camca Lux Finance Management Company	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Camca Réassurance	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Camca Vie	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Groupe CAMCA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sci 32 Liberté	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Développement touristique-immobilier</b>										
Aquaine Immobilier Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Franche Comté Développement Foncier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Franche Comté Développement Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
L'Allan Immobilier Montbellard	Globale	S4	France		Filiale					
Immeuble Franche Comté	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Caroline Immo	Globale	S4	France		Filiale					
Square Jura	Globale	S4	France		Filiale					
Nacarot	Équivalence		France		Entreprise associée	30,8	30,8	30,8	30,8	
Nord Est Aménagement Promotion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Nord Est Gestion Immobilière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Nord Est Immo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Nord Est Optimmo S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Nord Est Patrimoine Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Native Immobilier	Équivalence	D1	France		Entreprise associée	40,0	40,0	40,0	40,0	
Normandie Seine Foncière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A. Foncière de l'Erbable	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Chalons Mont Bernard	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Charleville Forest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Laon Brosselette	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI 15 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Globale	S1	France		Filiale		70,0		70,0	
SAS CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMÈRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI LE BRETAGNE	Globale		France		Filiale	75,0	75,0	75,0	75,0	
SCI Crystal Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Euralliance Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Quartz Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Square Habitat Nord de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
<b>Divers</b>									
Adret Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,0	94,9	97,0	94,9
Amundi diversifié 1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Anjou Maine Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquilia Rendement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
ARGOAT Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Armor Fonds Dédié	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Champ de Mers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT diversifié 1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
BFT LCR	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
BFT LCR NIVEAU 2	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Brie Picarde Croissance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP ACTIONS 3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Obligataire	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Centre-Est	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Chabrilac	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	88,9	88,9
QPR diversifié 1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
QPR EuroGov LCR	Globale	E2	France		Filiale	100,0		92,0	
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes	Globale	S4	Espagne		Filiale		100,0		99,8
CAM ENERGIE SAS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAINT CLAR (SNC)	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
SOLATTEXPLOIT	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
VOLTA FRANCE 3	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
VOLTA FRANCE 4	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
VOLTA FRANCE 10	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
CASTEL SOL	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
HYDRO LES VIGNES	Globale	D3	France		Filiale	60,0		60,0	
CAM SOLAIRE	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
HORIZON ENERGIES	Globale	D3	France		Filiale	51,0		51,0	
PLATANE ENERGIES	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
EPV6	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
LORBKAM	Globale	D3	France		Filiale	90,0		90,0	
SOLEL	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
CAM HYDRO	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
CORSICAM	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
YGOS 1	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
GAREN 2	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
CHLI INVEST	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
ECO PROD SOL B	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
SOLLEYADA	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
CLAIRANA	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
IRIS	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
JASMIN	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
SAS BOULLEAU ENERGIES	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
SOLERI	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
JACINTE	Globale	D3	France		Filiale	96,5		96,5	
TOULOUSE 1 ENERGY	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0	
RONCE ENERGIE	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
WINCO SOL	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Crédit Lyonnais Développement Economique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edokai	Globale		France		Filiale	66,0	66,0	58,7	58,7
Emeraude Croissance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Europimmo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Everbreizh	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FOP Centre Loire	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 (sauf compartiment Corse)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière PCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmy Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Ivoire	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 29	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Diffusion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	88,9	88,9
Inforsud Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,9	88,9	88,9	88,9
Meric Delta Print	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	88,9	88,9
Morbihan Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
PCA IMMO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Invest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PORTFOLIO LCR GOV	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		97,1	
PORTFOLIO LCR GOV 4A	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
PORTFOLIO LCR CREDIT	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		97,3	
Pyrénées Gasconne Altitude	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gasconne Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picarde Expansion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Les Fauvins	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Soica HL	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
SOI SRA BELLEDONNE	Globale	E2	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI SRA CHARTREUSE	Globale	E2	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI SRA VERCORS	Globale	E2	France		Filiale	99,0		99,0		
SOCIETE D'EXPLOITATION DES TELEPHERIQUES TARENTOISE-MAURENNE	Equivalence		France		Entreprise associée	38,1	38,0	38,1	38,0	
Sud Rhône Alpes Placement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9	
Toulouse 31 Court Terme	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Val de France Rendement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>BANQUE DE PROXIMITE À L'INTERNATIONAL</b>										
<b>Établissement bancaire et financier</b>										
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	80,7	80,2	69,8	69,3	
Bankia	Globale		Espagne		Filiale	99,8	99,8	99,8	99,8	
Crédit Agricole Carpama	Globale	D1	Italie		Filiale	86,5	86,5	86,5	86,5	
Carispiza	Globale		Italie		Filiale	80,0	80,0	69,2	69,2	
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	84,4	84,6	
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbe		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Egypt S.A.E	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,5	60,5	
Crédit Agricole Financement	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Romana	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	100,0	100,0	
SWISS HOME LOAN	Globale	E1	Suisse		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	78,7	
Lukas Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Divers</b>										
Belgium CA S.A.S.	Globale	S1	France		Filiale		100,0		100,0	
Crédit du Maroc Succursale de France	Globale	D4	France	Maroc	Succursale	78,7	78,7	78,7	78,7	
LB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>SERVICES FINANCIERS SPECIALISES</b>										
<b>Établissement bancaire et financier</b>										
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0	
Albora	Equivalence		France		Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0	
Antera Incasso B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Orasfi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0	
Oredbom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Oredit Maatschappij "De Jisse" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Oredplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
DNV B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor Hesperia S.A.	Globale	S4	Espagne		Filiale		100,0		100,0	
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale	E2	Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0		100,0		
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0		100,0	100,0	
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofinus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCA Capital France S.A.	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Ireland Plc	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA GROUP BANK POLSKA S.A.	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Belgium S.A.	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Denmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Denmark A/S, Finland Branch	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital IRC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Re Limited	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Leasing Polska	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence	ES	Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0		50,0		
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence	ES	Allemagne		Co-entreprise	50,0	25,0			
Financierings Data Newerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0		50,0	
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
ML Firdis B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Finats Bank NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Finats Zuv Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	97,9	97,9	97,9	97,9	
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FORSO Denmark	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Forsio Finance OY	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Forsio Norge	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Forsio Nordic A.B.	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0		50,0	50,0	
EM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EM lease maatschappij NV.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
leke Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
InterBank group	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Krediet 78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Mehuho Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
MensaFinance	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Money Care B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
N/V Voorschotbank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Rbank	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ste Européenne de développement du financement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Themis Courtage	Equivalence	E3	Maroc		Entreprise associée	49,0		49,0		
VoordereBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0	
<b>Sociétés de crédit-bail et location</b>										
Auxilip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAL Espagne	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	88,5	88,5	
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale	D1	Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8	
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
FAL Fleet Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FCA Fleet Services Uk Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Lixbal	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Lixcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Lixcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0	
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Sociétés d'investissement</b>										
Argence Investissement S.A.S.	Globale	S5	France		Filiale		100,0		100,0	
<b>Assurance</b>										
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0	
<b>Divers</b>										
SMART PREPAD	Equivalence	D1	France		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0	
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Green FCT Lease	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ste Européenne de développement d'assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES</b>										
<b>Établissement bancaire et financier</b>										
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	25,2	25,2	
AMUNDI Asset Management	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
Amundi AI LONDON BRANCH	Globale	S4	Royaume-Uni		Succursale		100,0		75,5	
AMUNDI AI S.A.S.	Globale	S4	France		Filiale	100,0			75,5	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale	D1	Belgique		Succursale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND	Globale	D1	Allemagne		Succursale	100,0	100,0	75,7	75,5	
Amundi Distributors Usa Lic	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI GLOBAL SERVICES	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI	Globale		France		Filiale	75,7	75,5	75,7	75,5	
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale	D1	Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	75,7	86,5	
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Intermediation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Issuance	Globale	E1	France		Filiale	100,0		75,7		
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.	Globale	S4	Japon		Filiale		100,0		75,5	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale	D1	Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	D1	Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Smith Breeden	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
Amundi Austria	Globale	D1	Autriche		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
BFT Investment Managers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez Wealth (France)	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Cam Philadelphia	Globale	S4	France		Filiale		100,0		75,5	
CFR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale	D1	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale	D1	Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	D1	Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale	D1	Italie	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale	D1	Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	D1	Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	D1	Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CFM Indosuez Wealth	Globale	D1	Monaco		Filiale	70,1	70,1	69,0	69,0	
Boile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale	D1	Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Entreprise associée	50,0	50,0	37,9	37,8	
KS KB	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	
KBI Global Investors Limited	Globale	E3	Irlande		Filiale	87,5		75,7		
KBI Fund Managers Limited	Globale	E3	Irlande		Filiale	87,5		75,7		
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale	E3	Irlande		Filiale	87,5		75,7		
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence	D1	Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	22,7	22,7
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,7	75,5
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	28,0	27,9
TOBAM HOLDING COMPANY	Equivalence	E3	Inde		Entreprise associée	25,6		19,3	
TOBAM	Equivalence	E3	France		Entreprise associée	4,1		15,1	
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	25,7	25,7
<b>Sociétés d'investissement</b>									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale	D1	Brésil		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Assurance</b>									
ASSURAME	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DAN/VI	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France	Globale		France		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale	D4	Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	Globale	D4	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGIROS	Globale		Portugal		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacific	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>OPCVM</b>									
ACACIA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,7	75,5
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,7	75,5
AGRICOLE RIVAGE DETTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	88,0	100,0	88,0
AMUNDI ARMONIA	Globale	S4	Italie		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
AMUNDI GRD 24 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	Globale		Hong Kong		Entité structurée contrôlée	99,4	99,9	75,2	74,7
Amundi Performance Absolue Equilibre	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,7	75,5
AMUNDI TRESOR CT PC 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		54,2		54,2
ARTEMIS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	90,0	100,0	90,0
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2013 COMPARTIMENT 5 A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2013 FCPR B1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2013 FCPR C1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2013 FCPR D1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2014 INVESTISSEMENT PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2015 COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2015 COMPARTIMENT 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A 2016	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
IA A CROISSANCE INTERNATIONALE	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA A INFRASTRUCTURE	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FPS c.I.A.	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FPS c.I.A.	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA A PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA A PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA A SECONDAIRE IV	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		75,7	
RED CEDAR	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		75,7	
Chorial Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	75,4	75,3
ONP A OP OBLIG	Equivalence		France		Co-entreprise structurée	50,2	50,0	50,2	50,0
ONP A OP 10 FCP	Equivalence		France		Co-entreprise structurée	50,2	49,9	50,2	49,9
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FPFI Cogeneration France I	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCPR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
FCPR PREDICA 2007 C2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE IA1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE IA2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES IA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES IB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR LI CAP AGRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR LI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT BRIDGE 2016-1	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	93,8	100,0	93,8
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
FCT CAREPTA - RE 2015 -1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA 2-2016	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT MD CAP 2 05/12/22	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,6	43,6	43,6	43,6
Federal	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Genavent	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3	52,3	39,6	39,5
Genavent Partners Lp	Globale	S1	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée		100,0		75,5
GRD TOBAM AB A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD01	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	97,0	100,0	97,0
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,7	75,5
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garant	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,4	95,1	72,9	71,9
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES II	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant Eurocroissance A2	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Predicant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICANT STRATEGIES	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	100,0	99,6	100,0
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	94,9	100,0	94,9
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 BMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 BMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% BMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-25/09/27	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	80,7	100,0	80,7
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV06-16 BMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV07-17 BMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	75,9	100,0	75,9
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAR I 1.5255% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Fonds UC</b>									
74 fonds UC <sup>(1)</sup> dont le taux de détection est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	/	> 95 %	/
TRALIS 6 ANS NS FCP	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	60,1		60,1	
SOLIDARITE AMUNDI P	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	47,4		47,4	
AF EQUI.GLOB.AHE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,3	50,8	88,3	50,8
AF INDEX ED JAPAN AE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,0	48,5	47,0	48,5
AF INDEX ED USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	69,3	82,7	69,3	82,7
AMAC.EU.SR-P-3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		81,2		41,6
AMAC.MINER.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,6	42,6	44,6	42,6
AM CR 1-3 EU FC 3D	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		75,3		75,3
AMUNDI 3 MP	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	77,6		77,6	
AMUNDI TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,6	88,9	84,6	86,3
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,3	36,1	50,3	36,1
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	72,7	67,2	72,7	67,2
AMUNDI BD EU HY AEC	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		32,0		32,0
AMUNDI B EU COR AEC	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		59,4		59,4
AMUNDI CRED.EURO SR P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,0	62,5	62,0	62,5
AMUNDI ED E IN AHEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	58,6	68,8	58,6	68,8
AMUNDI GBL MACRO MULTIASSET P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	71,4	70,8	71,4	70,8
AMUNDI HORIZON 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,2	64,0	65,2	64,0
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,4	77,1	81,4	77,1
AMUNDI PULSACTIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,0	44,4	57,0	44,4
AMUNDI VALLEURS DURAB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3	45,1	52,3	45,1
AMUNDI 12 MP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,8	88,8	79,8	88,8
ANTINEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,9	54,3	53,9	54,3
ARAMS PATRIM D 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,4	48,0	44,4	48,0
ARC FLEXBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	60,7	61,4	60,7	61,4
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,4	80,6	81,4	80,6
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,1	40,7	41,1	40,7
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	87,6	87,9	87,6
ATOUT SERENACTIONS	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		99,6		99,6
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,1	34,3	35,1	34,3
AXA EUR.SM.CAP E 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,9	40,8	53,9	40,8
BEST BUS MODELS RC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		44,5		44,5
CPR ACTIVE US -P-	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		29,9		29,9





Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
LCL ACT.EU ISR 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		39,7		39,7
AMUNDI OBLIG EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,6	41,2	43,6	41,2
CFR RENALUAP-P3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,0	46,2	56,0	46,2
AMAC FR ER PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,2	44,5	46,2	44,5
BNP PAR.CRED.ERSC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,7	65,7	64,7	65,7
OBLIG INF.CM OC 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		45,0		45,0
BARCLAYS QUAN MER AR	Globale	S2	Irlande		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,3	49,3	47,3	49,3
CONVERT.EUROPAE	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,5	39,1	59,5	39,1
CFR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,9	52,2	49,9	52,2
CFR CROIS.REA.-P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	23,4	20,3	23,4	20,3
CFR EUROLAND P 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	50,1		50,1	
CFR GLO SILVER AGE P	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	85,2		85,2	
CFR OBLIG 12 M.P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,2	37,5	41,2	37,5
CFR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,5	62,6	61,5	62,6
CFR RENAISSANCE JAPON HP 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		44,5		44,5
CFR SILVER AGE P 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,2	41,3	43,2	41,3
DNA 0% 12-211220	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	92,7	86,8	92,7	86,8
DNA 0% 16/10/2020	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		92,6		92,6
DNA 0% 21/12/20 BMTN	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	71,1	70,6	71,1	70,6
DNA 0% 23/07/18 BMTN INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,5	77,9	77,5	77,9
DNA 0% 27/06/18 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	82,9	80,9	82,9	80,9
DNA 0%11-231216 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,7	76,8	77,7	76,8
DNA 0%12-240418 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	79,9	82,7	79,9	82,7
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	84,5	87,9	84,5
FONDS AV ECHU N 1 3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		97,7		97,7
HMG GLOBETROTTER D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,3	61,8	57,3	61,8
EMERITE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,8		99,8
IND.CAP.EMERG.-C3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	59,6	59,0	59,6	59,0
INDO.FLEX.100 -C3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,7	92,6	92,7	92,6
INDOCAM.FLAMME FCP 3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,8		99,8
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,6	40,5	45,6	40,5
INVEST RESP S3 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,6	63,2	62,6	63,2
JAYANNE 5 FCP 3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,9		98,9
JAYANNE 6 FCP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,0		98,0
JAYANNE 7 FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JPMUS S E P.A.EURA	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		88,0		88,0
LCL AC.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,3	46,2	49,3	46,2
LCL AC.EMERGENTS 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,9	47,1	49,9	47,1
LCL ACT.IMMOBI.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,5	48,1	75,5	48,1
LCL ACT.LUSA ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,7	48,9	49,7	48,9
LCL ACTIONS EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,1	77,5	68,1	77,5
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,4	99,9	94,4	94,6
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		96,5		92,1
LCL D.CAPT.JU.10 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,3	84,4	84,3	84,4
LCL D.12-4 ANS AV NOV 13	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL DEVELOPPEMENT C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,3	80,2	75,3	80,2
LCL FDS ECH.MONE.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	85,1	84,6	85,1
LCL FLEX 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,0	60,0	67,0	60,0
LCL INVEST.EO C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	91,8		91,8	
LCL INVEST.PRUD.3D	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	91,6		91,6	
LCL MONETAIRE -C-	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		40,2		40,2
LCL MGEST 60 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,9	85,3	83,9	85,3
LCL MGEST FLD-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,0	81,9	81,0	81,9
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		39,8		39,8
LCL ORIENTATION DYNAM.FCP3D	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		89,9		89,9
LCL ORIENTATION EQUIL.FCP 3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		91,0		91,0
LCL ORIENTATION PRUDENT	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		92,6		92,6
LCL PHOENIX VIE 2016	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	93,7		93,7	
LCL PREMUM VIE 14 C	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		95,3		95,3
LCL PREMUM VIE 2015	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,8	95,3	94,8	95,3
LCL SEC.100(MARS 10)FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,8		99,8
LCL SEQU.100(JUL.11)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,4	48,7	48,4	48,7
LCL TR 3 MOIS PC 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		65,5		65,5
LCL TRIPLE HORIZON AV 09/13 C 3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		97,4		97,4
LCL TRIP.HORIZ. SEPI6	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	78,3		78,3	
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,9	79,7	79,9	79,7
OBJECTIF PRUDENCE FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	99,2	94,9	99,2
OPFIMIO LCL SPPICAV 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,1	94,1	93,1	94,1
OPFIMIO PREM SPPICAV 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	96,1	94,9	96,1
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		92,6		92,6
OPTIMZ BES TIMING I 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,3	88,6	87,3	88,6
PIMENTO 4 FCP	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		98,7		98,7
PIMENTO 5 FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
RONDEY S 2 3DEC FCP	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,3		99,3
RONDEY S 3 FCP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,4		98,4
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,9	56,7	83,9	56,7
TRALIS 6 ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,0	69,1	68,0	69,1
TRALIS 6 ANS N2 C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	61,0		61,0	
TRALIS C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,7	67,0	66,7	67,0
TRANANCE 5 ANS	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		57,6		57,6
TRANANCE 6 ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,6	61,3	61,6	61,3
VAR.FLAMME FCP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
VENDOME INV.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,5	90,6	91,5	90,6
<b>OPCI</b>									
OPO Camp Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	68,8	80,1	68,8
OPO ECO CAMPUS SPPICAV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPO Immenens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,7	75,5
OPO Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,7	75,5
OPO Irs Invest 2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPO KART	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPO MASSY BUREAUX	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	89,4	100,0	89,4
OPO Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,5	93,7	94,5	93,6
Nexus 1	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPO Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPO Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPO Habitation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0





Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
SOI MEFA 156	Globale		France		Filiale	90,0	99,0	90,0	99,0	
SOI MEFA 157	Globale	D3	France		Filiale	90,0				
SOI MEFA 158	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 159	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 164	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
HDP BUREAUX	Globale	D1 ; D3	France		Filiale	95,0		95,0		
HDP HOTEL	Globale	D1 ; D3	France		Filiale	95,0		95,0		
HDPLA HALLE BOCA	Globale	D1 ; D3	France		Filiale	95,0		95,0		
SOI MEFA 169	Globale	D3	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI MEFA 170	Globale	E2	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI MEFA 171	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	99,0		99,0		
SOI MEFA 172	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	99,0		99,0		
SOI MEFA 173	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI MEFA 174	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI MEFA 175	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI MEFA 176	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0		
SOI LE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	96,4	100,0	96,4	
SOI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI PACIFCA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Divers</b>										
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,8	76,4	77,5	
CACI Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	82,0	100,0	82,0	
CA Indosuez Wealth (Global Structuring)	Globale	D1 ; S4	Luxembourg		Filiale	100,0		100,0	100,0	
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale	D1	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	51,4		51,4		
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SAS Caagis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDIPARK	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entrepr. associée	38,4	38,4	38,4	38,4	
INFRA FOCH TOPOC	Equivalence		France		Entrepr. associée	36,9	36,9	36,9	36,9	
ALTAREA	Equivalence		France		Entrepr. associée	26,6	27,7	26,6	27,7	
KORIAN	Equivalence		France		Entrepr. associée	23,7	23,9	23,7	23,9	
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	Globale	E3	Luxembourg		Filiale	60,0		60,0		
EUROSC	Equivalence		France		Entrepr. associée	24,3	21,3	24,3	21,3	
FREY	Equivalence		France		Entrepr. associée	20,0	20,0	20,0	20,0	
<b>GRANDES CLIENTÈLES</b>										
<b>Établissement bancaire et financier</b>										
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque Saudi Fransi - BSF	Equivalence		Arabie Saoudite		Entrepr. associée	31,1	31,1	31,1	31,1	
CACBS S.A.	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0	
CACBS (Canada) Ltd.	Globale		Canada		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS (USA) Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Bank Deutschland GmbH	Globale	S4	Allemagne		Filiale		100,0		85,0	
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale	E2	Allemagne		Succursale	100,0		85,0		
CACBS Bank	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Bank Luxembourg	Globale	S4	Luxembourg		Filiale		100,0		85,0	
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale	E2	Luxembourg		Succursale	100,0		85,0		
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	D1	Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale	D1	Belgique		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale	D1	Irlande		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACEIS Bank, UK Branch	Globale	D1	Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale	D1	Italie		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale	D1	Suisse		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
CACBS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	E2	Canada	France	Succursale	100,0		100,0		
Crédit Agricole CIB (Chicago)	Globale	S3	Etats-Unis	France	Succursale		100,0		100,0	
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	100,0		100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Îles Caïmans)	Globale		Îles Caïmans	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		Luxembourg	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Taïpei)	Globale		Taïwan	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Globale		Vietnam	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ester Finance Tiristation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
IBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0	
IBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0	
IBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0	
IBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0	



# Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole – 31 décembre 2016

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
<b>Sociétés de Bourse</b>										
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	E3	Hong Kong		Filiale	100,0		100,0		
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	E3	Corée du sud		Succursale	100,0		100,0		
<b>Sociétés d'investissement</b>										
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Securities Taiwan	Globale	D4 ; S2	Taiwan		Filiale		100,0		100,0	
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fininvest	Globale		France		Filiale	88,3	88,3	88,3	88,3	
Pretrec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
LP.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Indosuez CM II Inc.	Globale	S1	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
L.F. Investment Inc.	Globale	S1	Etats-Unis		Filiale		100,0		100,0	
L.F. Investment L.P.	Globale	S1	Etats-Unis		Filiale		100,0		100,0	
<b>Assurance</b>										
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Divers</b>										
Acieralliage EURO FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Acieralliage USD FCC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Armo-Invest	Globale	S4	France		Filiale		100,0		96,6	
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Beneupart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,4	96,6	
Caliphos	Globale	S4	France		Filiale		100,0		96,6	
Calvis Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Calliope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Cilap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CLSA Financial Products Ltd	Globale	S3	Bermudes		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Asia Ship Finance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9	
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9	
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,6	99,7	99,6	
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Elpso Finance S.r.l	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
ESN (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
FCT Cablage FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
FIC-FICC	Globale		Bénelux		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	98,7	98,3	
Financière Lumis	Globale	E3	France		Filiale	100,0		100,0		
Héphaïstos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphaïstos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphaïstos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Immobilière Sirius S.A.	Globale	S3	Luxembourg		Filiale		100,0		100,0	
Indosuez Holding SCA II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
ItaAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	E2	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0		0,0		
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,7	97,1	
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Miadim	Globale	S4	France		Filiale		99,2		95,7	
Molnier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,1	96,5	
Pacfic EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Pacfic IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Pacfic USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,4	96,7	
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Socobabecq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,7	97,1	
Solpac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	98,6	96,0	96,1	
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,6	97,4	97,1	
Triple PFCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
<b>ACTIVITES HORS METIERS</b>										
<b>Crédit Agricole S.A.</b>										
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Établissement bancaire et financier</b>										
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
CL Développement de la Corse	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fia-Net	Globale	S2	France		Filiale		100,0		100,0	
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Radian	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Sociétés d'investissement</b>										
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Definances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurazeo	Equivalence		France		Entreprise associée	23,2	22,1	16,0	15,1	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
S.A.S. La Boetie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fla Net Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Mutualisation	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
Sacam Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale	D1	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
DELTA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MONTAIGNE	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
ESN (compartment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Evergreen H.L1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentivyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,4	99,4
SIS (Société Immobilière de la Seine)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
LI Vavin 1	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibens	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Uni-Edition	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Développement touristique-immobilier</b>									
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Selexia S.A.S.	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
SNC Alsace	Globale	S1	France		Filiale		100,0		100,0
SNC Ecole	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Les succursales sont mentionnées en italique									
<b>(a) Modification de périmètre</b>									
<b>Entrées (E) dans le périmètre :</b>									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
<b>Sorties (S) du périmètre :</b>									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
<b>Divers (D) :</b>									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
<b>(b) Type d'entité et nature du contrôle</b>									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									

## **12. Participations et entités structurées non consolidées**

### **12.1 Participations non consolidées**

Ce poste s'élève à 11 868 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 10 095 millions d'euros au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 33% du capital de Crédit Logement s'élève à 617 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

### **12.2 Entités structurées non consolidées**

#### **INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS**

Au 31 décembre 2016, les entités du groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

##### **Titrisation**

Le groupe Crédit Agricole, principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

##### **Gestion d'actifs**

Le groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

##### **Fonds de placement**

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances du groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

## **Financement structuré**

Enfin, le groupe Crédit Agricole, via ses filiales du pôle métier Grandes Clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

## **Entités sponsorisées**

Le groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants:

- Le groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- Une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- Le groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Le groupe Crédit Agricole est gérant ;
- Le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole CIB ne détiennent pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 48 millions d'euros et pour Crédit Agricole CIB à 3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

### Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2016, le groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2016, le groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

### Risques associés aux intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

	31/12/2016							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement (1)		Financement structuré	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	394	394	885	885	335	335	67	67
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	462	462	17 461	17 461	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	56	56	1 555	1 555	11 343	11 343	92	92
Prêts et créances	16 770	16 770	-	-	171	171	3 461	3 461
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>17 220</b>	<b>17 220</b>	<b>2 902</b>	<b>2 902</b>	<b>29 310</b>	<b>29 310</b>	<b>3 620</b>	<b>3 620</b>
Instrument de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 099	-	1 220	-	609	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 642	-	-	-	1 153	-	646	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>2 741</b>	<b>-</b>	<b>1 220</b>	<b>-</b>	<b>1 762</b>	<b>-</b>	<b>652</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>								
Engagements de financement	-	13 442	-	-	-	9	-	975
Engagements de garantie	-	-	-	17 487	-	-	-	222
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions - Engagements par signature	-	-	-	(8)	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>		<b>13 442</b>		<b>17 479</b>		<b>9</b>		<b>1 197</b>
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>17 401</b>	<b>-</b>	<b>76 484</b>	<b>-</b>	<b>229 678</b>	<b>-</b>	<b>3 809</b>	<b>-</b>

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.



	31/12/2015							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement <sup>(1)</sup>		Financement structuré	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	379	396	604	604	362	362	109	109
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	1 163	1 163	16 972	16 972	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	43	43	1 228	1 227	14 322	14 323	107	107
Prêts et créances	13 183	13 183	-	-	5	5	3 602	3 371
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>13 605</b>	<b>13 622</b>	<b>2 995</b>	<b>2 994</b>	<b>31 661</b>	<b>31 662</b>	<b>3 818</b>	<b>3 587</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	976	-	1 265	-	144	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 570	-	-	-	436	-	775	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>2 546</b>	<b>-</b>	<b>1 265</b>	<b>-</b>	<b>580</b>	<b>-</b>	<b>781</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>								
Engagements de financement		15 539		-		1 237		735
Engagements de garantie		33		18 150		-		237
Autres		-		-		-		-
Provisions - Engagements par signature		2		(6)		-		-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>		<b>15 574</b>		<b>18 144</b>		<b>1 237</b>		<b>972</b>
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>17 117</b>	<b>-</b>	<b>82 398</b>	<b>-</b>	<b>222 209</b>	<b>-</b>	<b>4 893</b>	<b>-</b>

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

## EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.



### ***13. Événements postérieurs au 31 décembre 2016***

Aucun événement externe significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.